



STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020 – 2030

Région Bourgogne-Franche-Comté





LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS SES ÉTATS



1



2



3



4



6



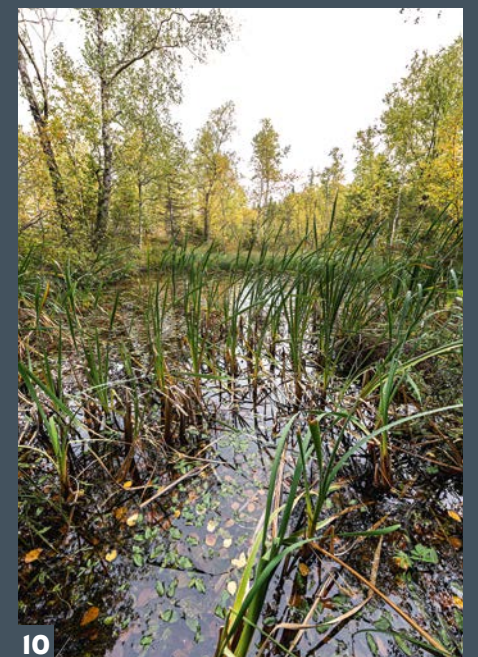
5



7



9



10



8

1. Pic épeiche. (© Claude Nardin)
2. Genévrier commun. (© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)
3. Azurés. (© Matthieu Delcamp, Parc National de Forêts)
4. Sanglier. (© Claude Nardin)
5. Salamandre tachetée. (© H.-P. Savier)
6. Milan noir. (© Claude Nardin)

7. Abeille sauvage (*Osmia aurulenta*). (© Mathieu Aubert)
8. Longicorne. (© Mirham Blin)
9. Minioptère de Schreibers. (© François Schwaab, CPEPESC Lorraine)
10. Mare dans la Réserve naturelle régionale des Tourbières de Frasn-Bouverans. (© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

SOMMAIRE



STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ = **SRB**
Voir aussi lexique p. 84

AVANT-PROPOS 8
PRÉAMBULE 10
LA SRB, UNE AMBITION PARTAGÉE 13
LES DÉFIS À RELEVER 16
LA SRB : UN CADRE COMMUN POUR AGIR 17
GUIDE DE LECTURE 19

Orientation stratégique **A** :
PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ 20
1. Protéger et gérer le patrimoine naturel 22
2. Préserver et restaurer les continuités écologiques 26
3. Agir pour la biodiversité des sols 30

Orientation stratégique **B** :
METTRE LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE 32
1. Lutter contre l'artificialisation des sols 34
2. Développer la nature en ville 36
3. Promouvoir les solutions fondées sur la nature (SFN) 38

Orientation stratégique **C** :
FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT 40
1. Promouvoir la biodiversité comme un atout touristique 42
2. Développer et valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises en favorisant les innovations 44
3. Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole et sylvicole 46
4. Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution 50



Orientation stratégique **D** :
ENTRAÎNER L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE TOUS 52
1. Faire émerger une culture de la nature 54
2. Former et informer les professionnels 56
3. Mobiliser l'ensemble des acteurs pour agir 58

Orientation stratégique **E** :
APPROFONDIR LA CONNAISSANCE ET L'EXPERTISE EN COORDONNANT ET STRUCTURANT L'ACTION COLLECTIVE 60
1. Développer la recherche et la connaissance 62
2. Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances 64
3. Développer et structurer les réseaux d'acteurs 66

Orientation stratégique **F** :
CRÉER DES SYNERGIES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION ... 68
1. Garantir la cohérence des politiques publiques 70
2. Organiser et animer une gouvernance partagée 72
3. Suivre et évaluer les politiques, les stratégies et les actions en lien avec la biodiversité 74

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE LA SRB 80
LEXIQUE 84

Photos page 1 de couverture, de haut en bas :
- © Sandro Mattei
- Le Martin-pêcheur d'Europe. (© Gabriele Agrillo)
- Le Renard roux. (© Zdenek Machacek)
- RNN de la Truchère-Ratenelle.
(© C. Duthu. CEN Bourgogne)

Photos page 4 de couverture :
- à gauche : la Fritillaire pintade. (© Florent Pouzet, Biotope)
- à droite : le Lynx boréal. (© OFB T. Bonnefoy)

AVANT-PROPOS

La biodiversité c'est la vie dans sa diversité, sa complexité, sa fragilité. Toutes les espèces (connues et inconnues), les relations qui s'établissent entre elles, les milieux qu'elles occupent forment le « tissu vivant » qui a évolué, s'est diversifié et complexifié depuis presque 4 milliards d'années. La vie est partout.

Nous ne sommes qu'une espèce parmi les millions d'autres et nous dépendons totalement de la biodiversité pour respirer, boire, manger, nous soigner, faire fonctionner notre économie mais aussi rêver et créer. Nous ne pouvons pas vivre sans les autres êtres vivants. Sans nature, pas de vie. Il s'agit de services dits écosystémiques qui rendent la vie humaine possible et fournissent des avantages récréatifs, culturels et spirituels. Ils régulent les maladies et le climat. Les questions de lutte contre le changement climatique et d'érosion de la biodiversité ne doivent pas être abordées de façon cloisonnée. Elles sont indissociables l'une de l'autre.

Notre responsabilité est grande. À force de détruire toujours plus d'écosystèmes et d'espèces pour y installer nos habitations, nos élevages, nos cultures, nos routes, nos bureaux, nos zones industrielles et commerciales ainsi que nos espaces de loisirs, nous avons profondément bouleversé les équilibres. Des choix politiques, sociétaux, individuels sont bien sûr en cause. Mais un oubli collectif a aussi étayé depuis trop longtemps cette crise de la biodiversité : nous avons oublié que nous cohabitons avec d'autres formes de vie. Nous avons oublié que notre manière d'occuper l'espace a des répercussions sur ceux qui l'habitent aussi. Nous avons oublié que les autres êtres vivants ne constituent pas un décor mais bien une constellation de formes de vie qui rendent l'atmosphère respirable, les champs fertiles, les fleurs fécondes... Nous avons oublié tout cela, malgré les avertissements, les alertes et les publications d'indicateurs toujours plus alarmants sur l'ampleur de la destruction de la biodiversité et de ses conséquences.

Aujourd'hui il y a urgence d'agir ! Nous ne pouvons plus attendre. Non seulement nous avons besoin de la biodiversité pour vivre mais elle est une source d'inspiration avec des solutions fondées sur la nature pour faire face aux conséquences du changement climatique (stockage de l'eau, du carbone, lutte contre les inondations et contre l'augmentation des températures...). C'est notre assurance pour vivre. C'est notre espérance pour l'avenir. Notre région a une responsabilité particulière au vu de la qualité de ses espaces, de ses paysages, patrimoniaux pour certains, et des espèces emblématiques qui y sont présentes (Lynx, Grand Tétras,...). Ce sont autant d'atouts pour l'attractivité de notre territoire.

À l'heure où nous devons affronter une pandémie inédite et faire face à toutes ses conséquences sociales et économiques, nous devons plus que jamais retenir cette leçon d'humilité, ce rappel à l'ordre de la planète Terre, qui nous oblige à reconnaître l'interdépendance de notre bien-être, de notre santé et de la biodiversité qui nous entoure, alliée incontournable dans la prévention de certaines maladies infectieuses.

Il est plus que temps, désormais, de nous rappeler que « l'habitat d'un vivant n'est que le tissage des autres vivants » et qu'agir pour la biodiversité, c'est agir pour notre propre survie et celle des générations futures.

Puisse cette stratégie être source de transformation et d'inspiration, partout en Bourgogne-Franche-Comté, dans tous les secteurs d'activités, pour multiplier les initiatives et remettre la nature au cœur de nos priorités et de nos actions.

Fabien SUDRY
Préfet de la Région
Bourgogne-Franche-Comté



Marie-Guite DUFAY
Présidente du Conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté



PRÉAMBULE

La Bourgogne Franche-Comté est formée d'une mosaïque de milieux, de paysages, de climats. Située à la confluence des bassins hydro-géographiques de la Seine, de la Loire et de la Saône, la région prend de l'altitude dans les massifs du Morvan, du Jura et des Vosges.

Tour à tour sous influence d'un climat atlantique, continental ou montagnard, les écosystèmes sont très variés. Les forêts couvrent une grande part du territoire régional avec des massifs emblématiques comme ceux du Châtillonnais, de Chaux, du Ballon d'Alsace ou d'Othe. Les prairies et les bocages sont également très présents (Charolais, Brionais, Bresse, plaine nivernaise, Puisaye, plateaux jurassiens, etc.) maillés de milieux humides avec de vastes ensembles inondables (vallées alluviales du bassin de la Saône, etc.) ou tourbeux (Haut-Doubs). Les milieux de pelouses, de falaises ponctuent aussi le territoire et, plus localement, de discrets marais tufeux et milieux karstiques abritent des espèces devenues très rares. Les vastes plaines cultivées, les espaces urbains et périurbains sont également présents.

Cette diversité des habitats, la présence de nombreux milieux typiques et d'espèces emblématiques comme le grand tétras, le lynx boréal, la cigogne noire ou encore le sabot de Vénus confèrent une richesse particulière à la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté.

Mais certaines espèces sont menacées d'extinction, des milieux typiques régressent ou se détériorent et, plus globalement, c'est l'ensemble du patrimoine naturel régional qui est menacé. Ainsi, 25% des espèces floristiques sauvages ont disparu des prairies humides et des marais de Bourgogne entre 1990 et 2007¹ tandis que les populations d'oiseaux ont régressé de près de 35% dans les milieux agricoles de Franche-Comté entre 2002 et 2018².

Le déclin de la biodiversité est malheureusement un constat mondial confirmé par le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques³ (IPBES) publié en mai 2019. La Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), indique qu'un quart des espèces animales (vertébrés et invertébrés) et végétales (terrestres, d'eau douce et marines) sont menacées d'extinction et ce taux est en constante augmentation. Près de la moitié (47%) des écosystèmes terrestres, marins ou d'eau douce sont détériorés.

¹ Source : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), délégation Bourgogne.

² Source : Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), LPO Franche-Comté.

³ Sandra Díaz et al., « Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques », 2019, 53p.

Les principales causes de l'érosion de la biodiversité sont la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les pollutions, le changement climatique, la surexploitation des ressources et les dégâts provoqués par le développement des espèces exotiques envahissantes. C'est une certitude rappelée par l'IPBES : les facteurs de déclin de la nature sont liés à nos comportements.

En réponse à ces différents constats, les parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) organisée en 2010 à Nagoya ont pris la décision d'adopter le « plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » et les 20 objectifs d'Aichi qui visent à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité tout en assurant un usage durable et équitable de celle-ci.

En France, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 est l'instrument majeur de la mobilisation qui fixe le cap stratégique national. Le Plan National Biodiversité (PNB), présenté le 4 juillet 2018, décline les objectifs de la SNB en un plan d'action à l'échelle nationale pour renforcer la préservation et la restauration de la biodiversité.

Buts stratégiques du plan stratégique de la CDB (2011/2020)	Orientations SNB (2011/2020)	Axes du PNB (2018)	Orientations stratégiques proposées pour la SRB BFC
C Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	B Préserver le vivant et sa capacité à évoluer	3 Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	A Préserver et reconquérir la biodiversité
D Renforcer les avantages retirés par tous de la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	D Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité	1 Reconquérir la biodiversité dans les territoires	B Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
B Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	C Investir dans un bien commun, le capital écologique	2 Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité	C Faire de la biodiversité un enjeu de développement
E Renforcer la mise en œuvre, au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités	A Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité	5 Connaître, éduquer, former	D Entraîner l'adhésion et la participation de tous
E Renforcer la mise en œuvre, au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités	F Développer, partager et valoriser les connaissances	5 Connaître, éduquer, former	E Approfondir la connaissance et l'expertise en coordonnant et structurant l'action collective
A Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société	E Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité de l'action	6 Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité 4 Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité	F Créer des synergies pour améliorer l'efficacité de l'action

Figure 1: Articulation entre le plan stratégique de la CDB, la SNB, le PNB et la SRB*
(Source : I Care & Consult)

* CDB = Convention sur la Diversité Biologique
SNB = Stratégie Nationale pour la Biodiversité

PNB = Plan National Biodiversité
SRB = Stratégie Régionale pour la Biodiversité

► LA SRB, UNE AMBITION PARTAGÉE

LES RÉGIONS : DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES POUR LA BIODIVERSITÉ

Collectivités « chef de file » en matière de biodiversité (Loi MAPTAM – 2014), les Régions ont un rôle particulièrement important à jouer.

Elles sont compétentes en matière d'aires protégées (création de Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles Régionales) et ont été incitées par la loi pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016) à élaborer leurs stratégies pour la biodiversité.

Elles ont également la possibilité de créer, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB). En Bourgogne-Franche-Comté, l'agence a été créée par arrêté préfectoral le 7 juin 2019 après plus de 2 ans de concertation. Son premier Conseil d'administration s'est réuni le 8 juillet 2019. Elle a pour objectif de renforcer les partenariats appuyés par l'OFB, l'État et la Région pour la biodiversité et de soutenir les projets visant à mieux la préserver et la valoriser. L'ARB BFC est un Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) qui regroupe de nombreux acteurs, sous l'égide de l'État, la Région et l'OFB.

Enfin, les Régions élaborent ou adoptent de nombreux schémas (cf. [figure 2](#)) dont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). C'est le document de référence en matière d'aménagement du territoire. Il fixe des objectifs de moyen et long terme (horizon 2050).

En Bourgogne-Franche-Comté, un travail d'articulation a été mené dans l'élaboration de la SRB et du SRADDET. La cohérence entre les objectifs de ces deux documents stratégiques concerne en particulier les chapitres « Biodiversité » du fascicule des règles du SRADDET et l'orientation stratégique B de la SRB : « Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique ».

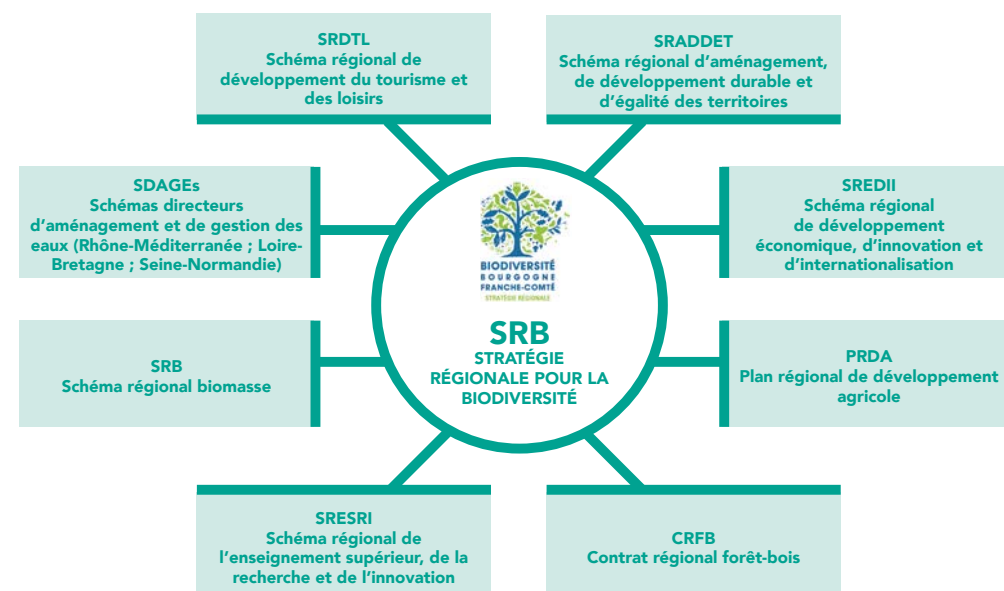


Figure 2 : Articulation avec d'autres documents stratégiques régionaux ou supra régionaux.
(Source : I Care & Consult)

La SRB est le résultat d'une large concertation des Bourguignons-Francis-Comtois organisée autour de :

- **trois séminaires thématiques,**
- **une consultation citoyenne en ligne,**
- **une douzaine d'entretiens individuels.**

Le Comité Régional de la Biodiversité (CRB) (instance consultative régionale) et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ont également été associés et consultés.

SÉMINAIRES

Trois séminaires d'une journée ont été organisés en mai, juin et juillet 2019 et ont rassemblé plus de 150 personnes. Ils ont permis de partager de nombreux témoignages (acteurs et experts) et de définir, dans un large processus de concertation, les objectifs et pistes d'action de la SRB.

Toutes les parties prenantes se sont mobilisées : gestionnaires d'espaces protégés, associations, collectivités locales, départements, services de l'État, bureaux d'études et agences d'urbanisme, instituts de recherche, entreprises du secteur primaire, entreprises de l'énergie, gestionnaires d'infrastructures linéaires.



(Crédit photo : I Care & Consult)



Guépriers d'Europe. (© David Cusson)

DATES	THÉMATIQUES
Mardi 7 mai Gevrey- Chambertin (21)	 Thème 1 : Aménagement du territoire et urbanisme Nature en ville, solutions fondées sur la nature, adaptation des territoires, résilience, artificialisation, consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, infrastructures, démarche ERC, ...
	 Thème 2 : Transmission des savoirs, sensibilisation et engagement Expertise, sciences citoyennes, recherche, formation, engagement, sensibilisation, ...
Jeudi 13 juin Saint-Brissson (58)	 Thème 3 : Efficacité de l'action et articulation des politiques publiques Politique publique intégrative, cohérence, synergie, gouvernance, dispositifs de financements, ...
	 Thème 4 : Innovation, préservation et valorisation des ressources naturelles Produits biosourcés, bioéconomie, biomimétisme, ingénierie écologique, stratégies d'entreprises, labels, certifications, ...
Mardi 2 juillet Lons-le- Saunier (39)	 Thème 5 : Fonctionnalité des milieux Préservation, gestion, restauration, continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, écosystèmes, zones humides, prairies, sols, espaces et espèces protégés, espèces menacées, biodiversité ordinaire, espèces exotiques envahissantes, ...
	 Thème 6 : Développement et attractivité du territoire Capital naturel, opportunités / dépendances, alimentation, agriculture, sylviculture, énergies renouvelables, économie circulaire, tourisms, loisirs, ...

Figure 3 : Thèmes abordés durant les trois séminaires de co-construction de la SRB.
(Source : I Care & Consult)



Myrtilliers chargés de fruits dans la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons.
(© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

LA CONSULTATION CITOYENNE

Réalisée du 21 mai au 02 juin 2019, cette consultation diffusée par Internet (réseaux sociaux, site de la Région - <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr>) a permis de recueillir près de 2 000 avis pour enrichir les propositions et réflexions sur la SRB. Elle a montré le grand intérêt des Bourguignons-Francis-Comtois pour la biodiversité.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Une douzaine d'entretiens avec des acteurs incontournables, et parfois absents des séminaires, ont été réalisés afin de conforter la concertation et permettre de préciser, de compléter et de prioriser les objectifs et les actions, notamment sur les thématiques plébiscitées lors de la consultation citoyenne et des séminaires de co-construction.

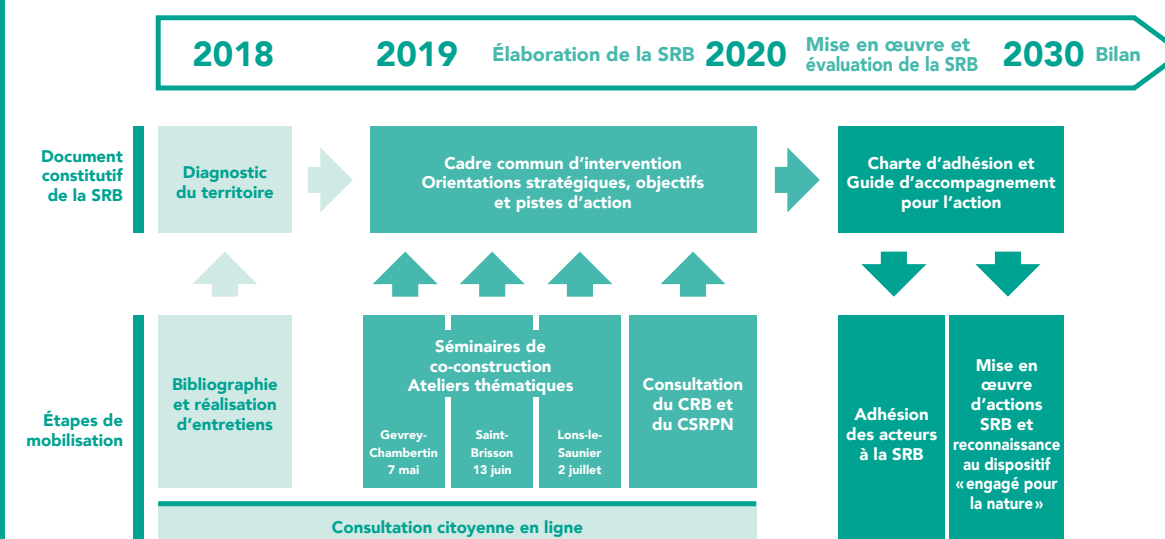


Figure 4 : Étapes de concertation et éléments constitutifs de la SRB.
(Source : I Care & Consult)

► LES DÉFIS À RELEVÉ

La richesse et la fragilité de nos territoires et des espèces nécessitent des actions fortes, partagées et exemplaires en faveur de la préservation et la mise en valeur de la biodiversité. Face aux enjeux majeurs identifiés dans le diagnostic du territoire, la SRB fixe 6 défis majeurs à relever sur la période 2020-2030 croisant les orientations stratégiques fixées.

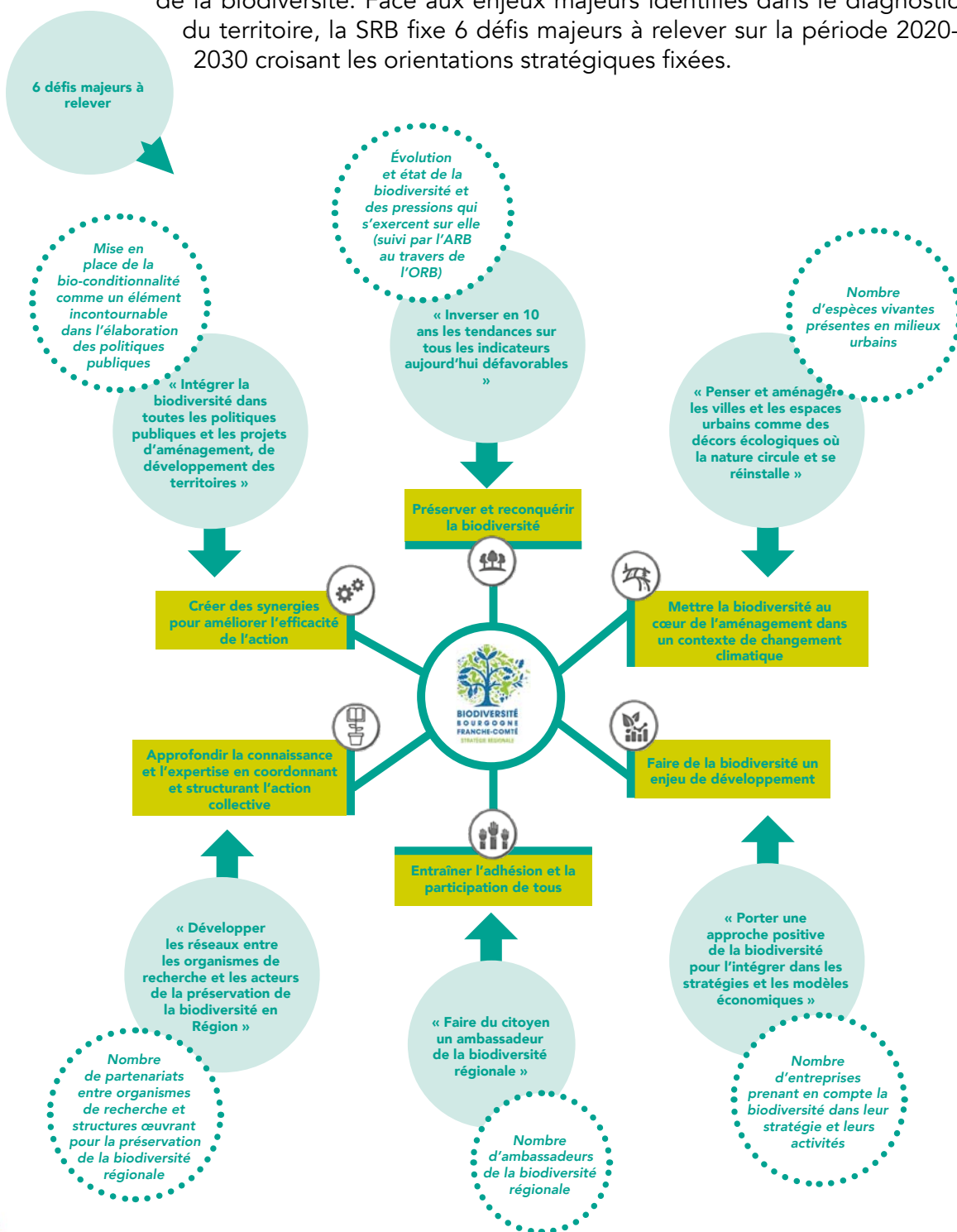


Figure 5 : Défis et orientations stratégiques de la SRB.
(Source : I Care & Consult)

► LA SRB : UN CADRE COMMUN POUR AGIR

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020 – 2030 est le cadre de référence pour agir en faveur de la biodiversité. Elle définit des **enjeux partagés** de préservation, indique les **grandes orientations stratégiques** pour donner le cap et coordonner l'action régionale. Elle s'inscrit dans un cadre plus large en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan National Biodiversité ou encore les Objectifs d'Aichi. La SRB s'articule avec le SRADDET et doit également renforcer la cohérence et la complémentarité entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires.

La SRB est constituée de trois documents :

- Le **diagnostic du territoire** dresse un état des lieux global de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté et identifie les principaux enjeux. Il constitue un préalable indispensable pour une action efficace et sert de base pour déterminer les orientations stratégiques prioritaires.
- Le présent document est le **cadre commun d'intervention** de cette SRB. Il présente les **orientations stratégiques** et les **objectifs à atteindre** d'ici 10 ans. Ce document propose également des pistes d'actions pour parvenir à ces objectifs.
- Le **guided'accompagnement pour l'action** présente des recommandations pour celles et ceux qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité. Il précise aussi la démarche à suivre pour valoriser l'engagement dans le cadre du dispositif de reconnaissance « Engagés pour la nature » et la charte d'adhésion à la SRB.



Petit gravelot protégeant son poussin. Ce minuscule échassier niche dans les galets du bord des cours d'eau. (© Claude Nardin)

LA SRB, 6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET 19 OBJECTIFS :

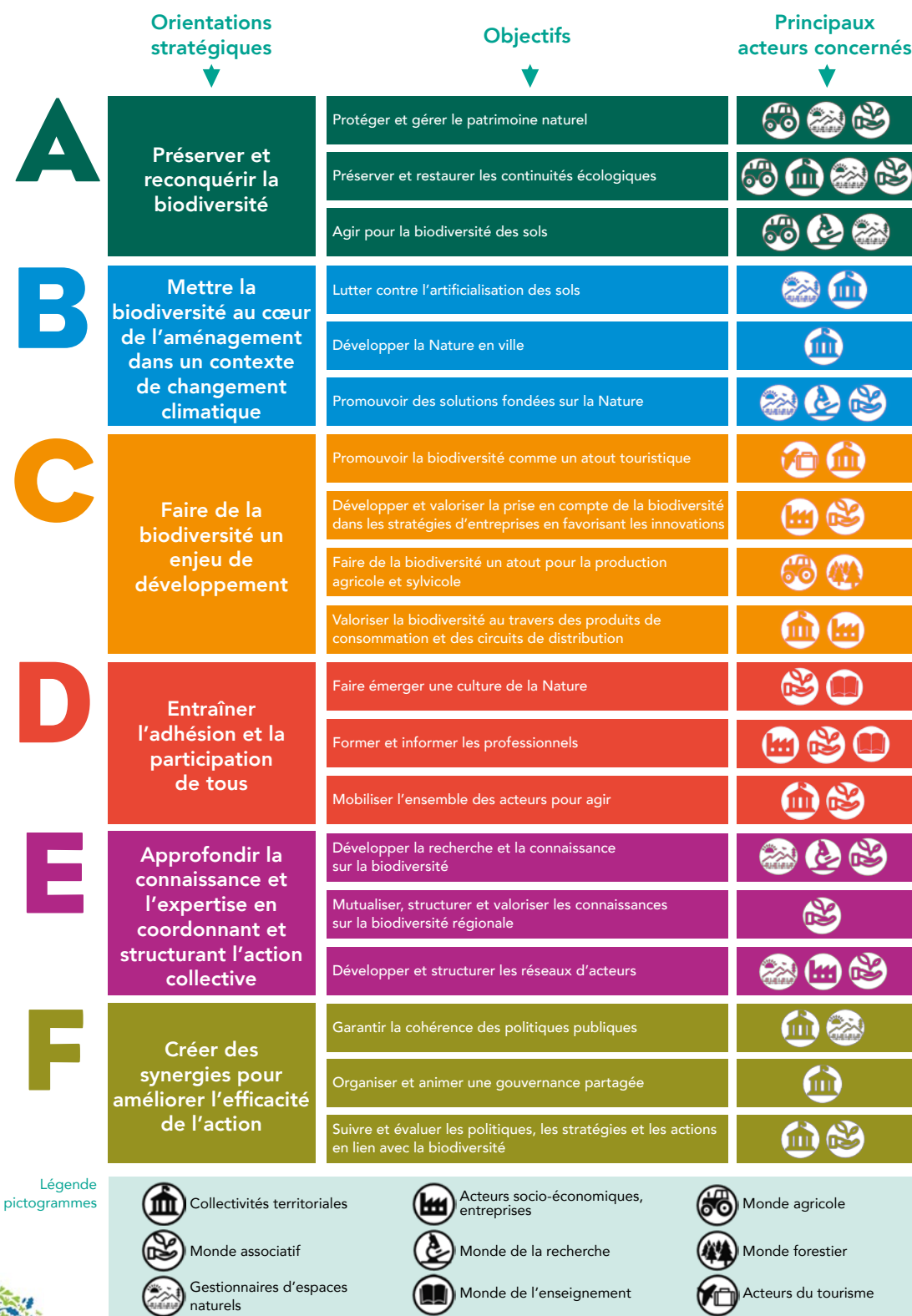


Figure 6 : Les orientations stratégiques, leurs objectifs et les thématiques qui s'y rapportent.
(Source : I Care & Consult)

La présentation des objectifs est construite en quatre parties :

- le « **constat** » qui présente le contexte dans lequel s'inscrit l'objectif. *Des informations complémentaires sont disponibles dans le « Diagnostic de la SRB » ;*
- la **définition de l'objectif** ;
- les « **résultats attendus à long terme** » qui proposent une liste (non exhaustive) des principaux objectifs à atteindre d'ici 10 ans. Ils s'accompagnent d'**indicateurs de suivi** dont la liste se trouve en fin de document ;
- des « **idées pour agir** » issues de la concertation et qui figurent à titre indicatif, donnant des exemples d'actions à mener. *Pour plus d'informations et de recommandations sur la mise en œuvre d'actions, se reporter au Guide d'accompagnement pour l'action.*

Bonne lecture.



Splendide libellule aux reflets métalliques : la Cordule arctique. (© Guillaume Doucet)



► **ORIENTATION
STRATÉGIQUE**



**PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR
LA BIODIVERSITÉ**



Dans la Réserve naturelle régionale du Crêt des Roches.
(© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

De la libre évolution des écosystèmes en limitant les interventions humaines (ex. : réserves intégrales) à la gestion pour améliorer l'état d'un milieu (ex. : lutte contre les espèces invasives), les actions pour reconquérir et préserver la biodiversité sont nombreuses et variées.

Cette orientation vise à relever le défi :



Inverser en 10 ans les tendances des indicateurs aujourd'hui défavorables.

3 objectifs

PROTÉGER ET GÉRER LE PATRIMOINE NATUREL

**PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES**

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ DES SOLS

➤ I. PROTÉGER ET GÉRER LE PATRIMOINE NATUREL

CONSTAT

De nombreux milieux caractéristiques de Bourgogne-Franche-Comté sont en régression (pelouses sèches, prairies alluviales, zones humides...) et des espèces (pour certaines emblématiques) sont en danger. Les forêts se banalisent, les paysages se simplifient. Des espèces exotiques colonisent en modifiant profondément certains écosystèmes et leur élimination (souvent momentanée) coûte cher. La biodiversité domestique, qui fait aussi la richesse et la spécificité de notre région, n'échappe pas à cette tendance : le nombre d'espèces agricoles, de races et variétés élevées et cultivées, est en diminution.

Aujourd'hui, des dispositifs de préservation et de gestion sont déjà mis en œuvre :

- réglementaires : Réserves Naturelles Nationales et Régionales (RNN et RNR), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), cœur de parc national, Réserve Intégrale (RI), ...
- contractuels (espèces et habitats) ou volontaires : maîtrise foncière et d'usage, outils de gestion conventionnelle, Espaces Naturels Sensibles (ENS), Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), ...

Mais, les moyens déployés ne suffisent pas à freiner la perte de la biodiversité. Il faut donc intensifier les efforts.



De très belles étendues de tourbières dans la Réserve naturelle régionale de Frasne-Bouverans. Un ponton en bois permet de découvrir ce milieu fragile sans se mouiller les pieds et surtout, sans l'abîmer. (© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

“ C’est l’héritage qui nous est confié et que l’on doit transmettre aux générations futures en meilleur état qu’on ne l’a reçu.”

(Source : questionnaire citoyen)



Milieus rupestres dans la Réserve naturelle régionale du Crêt des Roches. (© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Préserver la diversité des espèces présentes (répartition et effectifs suffisants) et, si nécessaire, restaurer leurs populations pour qu'elles perdurent dans le temps et l'espace.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'augmentation de la superficie régionale en aires protégées, de la part des tourbières et des forêts en bon état écologique, du nombre de programmes et de plans d'actions en faveur d'espèces en régression, le maintien de la surface régionale de prairies humides, etc.



DES OUTILS DE PROTECTION ET DE GESTION MAINTENUS ET RENFORCÉS

- Créer de nouvelles aires protégées ;
- Soutenir les pratiques agricoles extensives permettant le maintien de prairies diversifiées ;
- Encourager la contractualisation avec les agriculteurs et propriétaires fonciers (type Natura 2000) ;
- Élaborer une stratégie régionale de protection des habitats naturels en régression ;
- Renforcer les échanges entre gestionnaires d'espaces naturels pour partager les expériences.



La Réserve naturelle régionale de la basse vallée de la Savoureuse protège un écosystème alluvial qui abrite une flore et une faune riches et diversifiées. (© C. Nardin)

LA BIODIVERSITÉ DOMESTIQUE PRÉSERVÉE

- Développer un plan régional de préservation et coordonner les actions de sauvegarde menées par des associations : banque de graines, sauvegarde de variétés fruitières, ... ;
- Poursuivre les dispositifs de soutien en faveur de la création de « vergers de sauvegarde » ;
- Faire la promotion des variétés et races anciennes ou locales en :
 - * réalisant un inventaire de celles qui sont menacées,
 - * communiquant auprès du grand public,
 - * les valorisant par un label (ex. : marque « Végétal Local ») ;
- Créer une structure (type CRRG Hauts-de-France) pour préserver les espèces domestiques.



LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES ESPÈCES INVASIVES

- Réaliser une stratégie régionale de gestion :
 - * renforcer les réseaux d'acteurs et de surveillance,
 - * élaborer un plan d'actions décliné localement par espèce ou groupe d'espèces ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire à cette problématique ;
- Évaluer les coûts économique et écologique de la propagation de chaque espèce et de la lutte ;
- Agir en :
 - * expérimentant des techniques de luttés,
 - * réalisant des interventions précoces sur les foyers émergents,
 - * restaurant les milieux naturels colonisés par des espèces invasives ;
- Renforcer la collaboration gestionnaires/chercheurs pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces invasives et les techniques de gestion ;
- Accompagner les propriétaires privés pour lutter contre ces espèces.

LE DÉVELOPPEMENT DES PLANS DE SAUVEGARDE POUR LES POLLINISATEURS

- Compléter les connaissances sur les populations de pollinisateurs sauvages (cartographie des habitats, publication d'indicateurs...) ;
- Développer la sensibilisation des agriculteurs sur le service de pollinisation et les certifications environnementales (du type à Haute Valeur Environnementale – HVE) en promouvant les pratiques sanitaires alternatives ;
- Inciter et financer des opérations de création de zones de ressources alimentaires pour les espèces pollinisatrices.



Les insectes pollinisateurs, comme cette petite abeille sauvage en train de butiner, jouent un rôle crucial au sein des écosystèmes. (© Mathieu Aubert)

► 2. PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

CONSTAT

Maintenir et restaurer la naturalité et la fonctionnalité des écosystèmes régionaux est nécessaire. Les continuités écologiques⁵ permettent, entre autres, la libre circulation des espèces et l'accomplissement de leur cycle de vie. Elles sont d'autant plus importantes qu'elles renforcent la résilience⁶ des milieux.

Les activités humaines ont fortement dégradé les continuités écologiques, modifié les écosystèmes, favorisé l'extension d'espèces invasives et créé des barrières plus ou moins imperméables qui perturbent le déplacement des espèces.

Le rétablissement, la restauration et la préservation de ces continuités sont devenus depuis plusieurs années des enjeux forts des politiques publiques, même si elles se sont plutôt limitées à la connectivité entre habitats d'espèces « remarquables ». La Trame Verte et Bleue (TVB), déclinée dans le SRADDET, a pour objectif de cartographier, de classer et de préserver les continuités écologiques (cf. *Diagnostic de la SRB*). Le SRADDET affiche un objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 et fixe des règles pour les documents d'urbanisme. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGEs) sont aussi des outils en faveur de la continuité écologique (cf. *Diagnostic de la SRB*).

Les continuités écologiques concernent également la biodiversité du sol (Trame Brune⁷) et les espèces à activité nocturne, sensibles aux nuisances lumineuses causées par l'éclairage urbain (Trame Noire⁸).

“ Aujourd'hui nous avons dépassé les visions ponctuelles « espèces » ou « milieux » pour parler de la biodiversité dans son ensemble au travers de concepts comme les écosystèmes ou la fonctionnalité.”

(Source : Séminaire 3 – Lons-le-Saunier)



Belvédère au-dessus de la combe d'Envolle. Le cours du ruisseau maintient une certaine continuité écologique en permettant aux animaux de se déplacer d'un milieu à un autre sans rencontrer d'obstacle.
(© ONF – RNR et Forêt d'exception® du Val Suzon)

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Préserver et restaurer les réseaux écologiques, terrestres et aquatiques qui permettent aux espèces d'accomplir la totalité de leur cycle de vie et d'évoluer en sécurité, dans l'espace comme dans le temps.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur la **réduction de la fragmentation des cours d'eau**, la **multiplication des plans de gestion bocagers**, l'**augmentation du nombre de passages à faune** créés sur les principaux axes de transport, etc.

DES IDÉES POUR AGIR



LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PRISES EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance des milieux et de leur connectivité en mobilisant les données accessibles via l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) ;
- Prendre en compte la spécificité des milieux et de la biodiversité des territoires (pelouses, landes acidoclines, dolines, zones humides, murets et murgers en pierres sèches...) ;
- Intégrer systématiquement la question des pollutions lumineuses (Trame Noire) dans les documents d'urbanisme ;
- Préciser les modalités de maintien ou de rétablissement des fonctionnalités écologiques⁹ ;
- Identifier les points de conflit entre l'aménagement et les continuités écologiques et orienter prioritairement les mesures compensatoires vers ces zones.



Pour rejoindre aisément leur territoire de chasse en pleine nuit, les chauves-souris ont besoin de suivre des linéaires, comme celui offert par un cours d'eau. Ici, le Minioptère de Schreibers, une espèce protégée. (© François Schwaab, CPEPESC Lorraine)

⁵ Les continuités écologiques sont des « associations de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les continuités écologiques sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à caractères naturels diversifiés et favorables à leur déplacement et lorsqu'elles sont peu fragmentées. » (définition du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES))

⁶ La résilience d'un écosystème est sa capacité à faire face et à se régénérer après une catastrophe naturelle ou autre événement traumatisant pour le milieu et les espèces.

⁷ La Trame Brune concerne le réseau écologique de la biodiversité des sols et des milieux souterrains.

⁸ La Trame Noire correspond à des espaces connectés où la pollution lumineuse est inexistante ou limitée et où l'éclairage artificiel est adapté aux espèces sensibles.

⁹ Fonctionnalité écologique : L'ensemble des fonctions écologiques nécessaires à la permanence des composantes d'un écosystème ou d'un habitat. La fonctionnalité peut être intrinsèque au milieu considéré ou dépendre des facteurs extérieurs (source : DREAL PACA, 2013).

Des idées pour agir (suite)

DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES EN BON ÉTAT ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RESTAURÉES

- « Prévenir plutôt que guérir » :
 - * intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme (maîtrise du ruissellement, gestion des eaux de pluie en zone urbaine, etc.),
 - * promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans tous les secteurs d'activités afin de prévenir la pollution des milieux aquatiques et de favoriser un bon usage des ressources en eau ;
- Finaliser la structuration de la maîtrise d'ouvrage des collectivités relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par bassins versants, pour mutualiser les moyens et les compétences à la bonne échelle ;
- Engager des travaux :
 - * restauration de la continuité piscicole et sédimentaire (longitudinale et latérale),
 - * restauration physique des rivières : effacement des seuils et barrages lorsqu'ils n'ont plus d'utilité et, après en avoir étudié les impacts, désenrochement des berges, diversification des écoulements, recharge sédimentaire, reconnexion d'annexes hydrauliques (anciens méandres, bras morts, zones humides, etc.), reméandrage des cours d'eaux rectifiés ou canalisés, etc. ;
- Maintenir et restaurer les ripisylves¹⁰ :
 - * « zones tampons » qui protègent les milieux aquatiques des pollutions et des conséquences du réchauffement climatique,
 - * habitats diversifiés et sources d'alimentation pour la vie aquatique ;
- Mettre en place à l'échelle des bassins versants des stratégies de préservation et de restauration des zones humides, primordiales dans la gestion de l'eau, en s'appuyant par exemple sur les outils proposés par le pôle milieux humides Bourgogne Franche-Comté mis en place par les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN).



Le Suzon, Réserve naturelle régionale du Val Suzon.
(© ONF – RNR et Forêt d'exception® du Val Suzon)

DES OUTILS POUR DÉCLINER LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU SRADET À UNE ÉCHELLE LOCALE

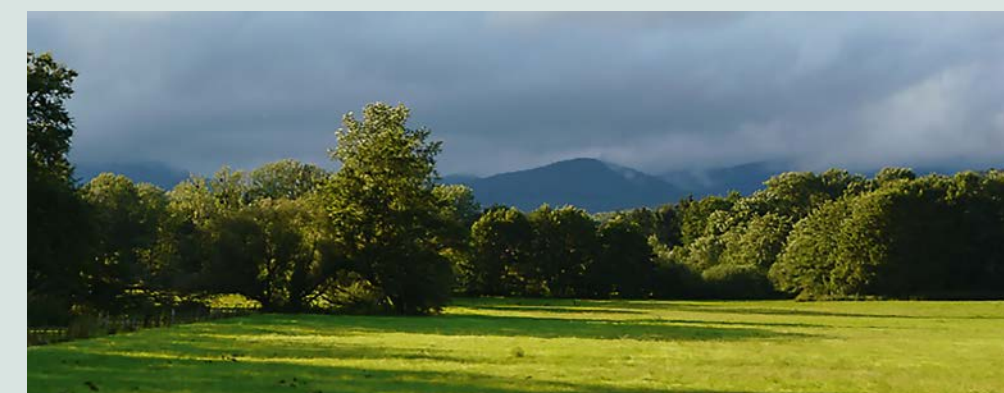
- Mettre en réseau les acteurs de la politique foncière (maîtrise d'usage, séquence Éviter-Réduire-Compenser [ERC], ...) ;
- Lancer des appels à projets pour la restauration de corridors écologiques dégradés, l'effacement des obstacles ou la création d'une certaine perméabilité (passages à faune, etc.) ;
- Créer des « contrats de corridors TVB¹¹ » destinés à soutenir des acteurs locaux dans la réalisation de projets visant à préserver ou restaurer des continuités écologiques ;
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification par un soutien technique ou un apport de conseils. Un travail partenarial entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les services régionaux et les services de l'État peut faciliter cet accompagnement.



Passage à faune. (© G. Rogeon)

LA RESTAURATION DU BOCAGE

- Développer des Plans de Gestion Bocagers (PGB) basés sur des diagnostics de la biodiversité ;
- Sensibiliser aux bénéfices associés aux bocages (résilience des exploitations, bois-énergie, paillage, litières, qualité de l'eau...) ;
- Lever les freins administratifs en accompagnant les agriculteurs ;
- Inciter et financer des opérations en faveur du bocage.



Zone de bocage. (© G. Rogeon)

¹⁰ Ripisylve : formation linéaire d'arbres et d'arbustes bordant les cours d'eau et les plans d'eau (source : Pôle relais Zones Humides, 2020).

¹¹ Ces contrats, qui n'existent pas encore en Bourgogne-Franche-Comté, peuvent s'apparenter aux Contrats « corridors biologiques » mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes.

➤ 3. ACIR POUR LA BIODIVERSITÉ DES SOLS

“
Les sols grouillent de
vie, bien qu'on ne le
voie pas.”
(Source : Séminaire 3 –
Lons-le-Saunier)

CONSTAT

Les sols abritent une biodiversité abondante, peu visible et souvent méconnue mais fondamentale. Ils accomplissent de nombreuses fonctions écologiques et sont à la base de nombreux services écosystémiques : filtration et régulation des flux d'eau (rôle tampon), approvisionnement en biomasse, régulation des populations et contrôle des bio-agresseurs, stockage de carbone.

Mais les sols subissent également des dégradations à cause des pratiques humaines (artificialisation, tassement, pollution, etc.) et leur détérioration est irréversible.

La grande diversité géologique et géomorphologique présente en Bourgogne-Franche-Comté constitue une mosaïque d'habitats favorable au développement d'une riche biodiversité des sols.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Préserver la qualité des sols qui participe au fonctionnement des écosystèmes et au maintien de leur biodiversité par l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation aux bonnes pratiques.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'élaboration d'un **plan régional d'action spécifique pour les sols**, sur le **maintien et l'amélioration du taux de matière organique des sols**, etc.



Carottage effectué dans une tourbière
dans le cadre de recherches scientifiques.
(© C. Dodelin, PNRM)

DES IDÉES POUR AGIR



LA RECHERCHE ET LA SENSIBILISATION SUR LA BIODIVERSITÉ DES SOLS

- Poursuivre les programmes d'accompagnement des agriculteurs aux nouvelles pratiques ;
- Soutenir et faire connaître les actions à l'interface entre la recherche et le monde agricole, comme le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ou le programme AgrInnov¹² ;
- Réaliser une Trame Brune régionale référençant la qualité et la richesse biologique des sols ;
- Mener des actions de sensibilisation et de formation sur les travaux du sol, dans les activités agricoles et forestières, dans les travaux d'aménagement et d'extraction et sur la circulation motorisée ;
- Financer des travaux de recherche sur les services écosystémiques rendus par les sols et la géodiversité (séquestration du carbone, intérêt agronomique, aménités...).

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES SOLS ET DES AFFLEUREMENTS ROCHEUX

- Compléter l'inventaire du patrimoine géologique, en évaluant la vulnérabilité et en proposant, le cas échéant, des mesures de protection ou la maîtrise du foncier et de l'usage ;
- Intégrer la notion de protection des sols et sous-sols dans les pratiques agricoles, en mettant en avant notamment les atouts de l'agroécologie (cf. Piste d'action « Promouvoir l'agroécologie », Orientation stratégique C).

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES SOLS

- Avoir à disposition un « kit d'intervention » (produits absorbants...) en prévision d'éventuels accidents, sur tous les sites industriels pouvant présenter un risque, même faible ;
- Réaliser une dépollution des sols quand il est trop tard pour de la prévention : phyto ou mycoremédiation¹³, traitement thermique, utilisation de bactéries, etc. ;
- Réaliser des journées d'information avec les secteurs concernés : partage de retour d'expérience, sensibilisation...

¹² AgrInnov : Démarche de sciences participatives de co-construction d'outils de surveillance de la qualité du sol pour appréhender l'impact des pratiques (réseau d'agriculteurs, formation théorique et pratique sur la biologie des sols, tableau de bord de bio-indicateurs, diagnostic de la qualité biologique des sols, etc.)

¹³ La phytoremédiation consiste en la plantation sur le site pollué de végétaux visant à dégrader les substances polluantes présentes dans le sol. C'est une méthode longue de dépollution des sols. Il existe également une technique de mycoremédiation qui passe par l'ensemencement de champignons et qui est une méthode plus rapide. Cette méthode permet également la dégradation de certains polluants organiques comme les hydrocarbures, ainsi les champignons sont ensuite compostables (source : entreprise Yphen).



► ORIENTATION STRATÉGIQUE

B

METTRE LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Parc de la Gare d'Eau à Besançon. (© Gabriel Gonin)

Comme toutes les autres régions françaises, la Bourgogne-Franche-Comté n'est pas épargnée par le changement climatique et ses conséquences : hausse des températures (actuelles et à venir) et modification du régime des précipitations. L'augmentation de la fréquence des épisodes extrêmes (inondations, canicules, sécheresses,...) impacte directement la vie des bourguignons-francs-comtois : îlots de chaleur en milieu urbain, sécheresse météorologique et des sols, etc.

Pour se protéger et atténuer les effets du changement climatique, la biodiversité est un atout et doit être intégrée dans tous les projets d'aménagement des territoires urbains et ruraux

Cette orientation stratégique répond au défi :



Penser et aménager les villes et les espaces urbains comme des corridors écologiques où la nature circule et se réinstalle.

3 objectifs

LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

PROMOUVOIR LES SOLUTIONS FONDÉES
SUR LA NATURE

➤ I. LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION¹⁴ DES SOLS

“Dynamiser les cœurs
de village et arrêter
l'étalement urbain.”
(Source : Questionnaire
citoyen)

CONSTAT

Bien que la Bourgogne-Franche-Comté soit une des régions françaises les moins touchées par l'artificialisation des sols (7,2% du territoire en 2015 contre 9,4% en France métropolitaine), celle-ci s'accélère néanmoins et a augmenté de 11% entre 2006 et 2015¹⁵.



La construction de nouveaux logements est consommatrice de ressources minérales et entraîne l'imperméabilisation des sols.
(© Mélanie Dugas)

En empiétant sur les milieux naturels, l'urbanisation des sols fragmente, réduit, voire détruit totalement des écosystèmes. Elle perturbe également les cycles naturels des êtres vivants et s'accompagne souvent d'une imperméabilisation des sols qui perturbe le cycle de l'eau.

L'urbanisation est une cause importante d'érosion de la biodiversité. Elle peut être limitée par une optimisation de l'espace, une lutte contre l'étalement urbain et la mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). En milieu rural, elle renvoie à l'intensification de certaines pratiques agricoles ou forestières (cf. Orientation stratégique C), mais également aux circulations des personnes et véhicules.

L'objectif de « zéro artificialisation nette » est une des priorités du Plan National Biodiversité de 2018, il est réaffirmé par le SRADDET qui vise également à la préservation des continuités écologiques et incite à introduire la biodiversité dans tous les projets d'aménagement.

La séquence ERC est l'outil phare de limitation des impacts des projets d'aménagement sur l'environnement (cf. *Diagnostic de la*

SRB).

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Stopper l'artificialisation des sols en adaptant l'aménagement du territoire, en s'appuyant sur l'acquisition de connaissances et le partage d'expériences, notamment sur les questions de renaturation des milieux et de désimperméabilisation des sols.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus portent sur une **artificialisation nette nulle en 2050**, sur **l'approfondissement et le développement des connaissances sur la biodiversité des sols**, sur les **échanges sur la séquence ERC**, etc.

¹⁴ Artificialisation : changement de destination d'un sol agricole, forestier, naturel ou en eau, en zone urbanisée (tissu urbain continu ou discontinu), zones industrielles et commerciales, réseaux de transport, mines, carrières, décharges, chantiers ainsi qu'en espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). Ce changement d'utilisation n'est pas nécessairement irréversible. (ROCER, 2019)

¹⁵ Source : Observatoire Régional de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté, 2019.

DES IDÉES POUR AGIR



L'ANIMATION ET LA STRUCTURATION RÉGIONALE SUR LES QUESTIONS DE MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE

- Développer au sein du Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER) un groupe de travail « Zéro Artificialisation Nette » ;
- Inciter, à travers le ROCER notamment, les collectivités à utiliser les outils fonciers et d'usage à leur disposition ;
- Poursuivre les échanges autour des stratégies foncières, notamment par le biais du ROCER, afin d'examiner la complémentarité des outils existants et les articuler au mieux ;
- Développer le Mode d'Occupation des Sols (MOS) régional pour réaliser un diagnostic foncier régional et identifier des zones de forte consommation d'espaces naturels et ruraux ;
- Développer les outils cartographiques d'aide à la décision (à partir du MOS régional) pour aider les porteurs de projet à repérer et prioriser les espaces à éviter ou à compenser, en amont des projets ;
- Proposer des temps de sensibilisation à la mise en œuvre de la séquence ERC ;
- Organiser une réserve foncière pour faciliter la mise en place de mesures de compensation pour les projets où l'évitement et la réduction de l'impact ne sont pas possibles.

Cette piste d'action fait le lien avec les objectifs 1 et 16 du SRADDET.

RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LA RENATURATION ET LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES ESPACES ARTIFICIALISÉS

- Recenser les initiatives et projets de renaturation d'espaces artificialisés, d'optimisation de l'espace urbain (comblement des dents creuses, etc.) ou de désimperméabilisation des sols (mise en place de noues paysagères, de jardins de pluie, d'espaces verts, etc.) ;
- Partager les retours d'expériences entre porteurs de projets ;
- Accompagner les nouveaux projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

LA SÉQUENCE ERC : ÉVITER D'ABORD, MIEUX COMPENSER ENSUITE !

- Développer une culture de l'évitement dans toutes les politiques d'aménagement pour rechercher systématiquement le moindre impact dans les projets (révision des politiques, accompagnement des décideurs et porteurs de projets, etc.) ;
- Centraliser et diffuser la connaissance des mesures de compensation (retours d'expériences, synthèses et guides, centre de ressources, formations, etc.) ;
- Engager une stratégie de la compensation, conjointement à un inventaire des espaces à restaurer (délaisés urbains, friches industrielles, espaces naturels dégradés, etc.).

➤ 2. DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

CONSTAT

Le développement des villes, l'étalement urbain peuvent détruire la biodiversité mais ils constituent aussi un espace de vie pour certaines espèces bien adaptées à l'environnement urbain. En ville, la biodiversité fournit de nombreux services : amélioration du cadre de vie, filtration de l'air, régulation des écoulements d'eau, limitation des îlots de chaleur. La biodiversité favorise la santé et le bien-être des citoyens et offre des espaces de convivialité et de loisirs. La nature en ville présente de très nombreux avantages. La prise en compte de la biodiversité dès la conception des projets, comme un atout et non comme une contrainte, permet de mettre en place des aménagements intégrés et durables. Cette approche concerne à la fois l'espace public et privé : les parcs urbains, les friches, jusqu'aux jardins des particuliers en passant par ceux des entreprises, les jardins partagés et familiaux ou encore les trottoirs non imperméabilisés et les bords de routes. L'intégration de la biodiversité dans la réalisation des constructions a également des effets très positifs (conservation d'anfractuosités favorables aux oiseaux, chauves-souris dans les façades et toitures, maintien de passages sous les ouvrages, etc.).

Le développement d'une approche écosystémique de la nature en ville est un des objectifs du SRADDET qui vise à garantir les liens fonctionnels entre les espaces de nature en ville et « à l'extérieur » par le maintien et la restauration des continuités écologiques.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Développer la biodiversité en milieu urbain, favoriser l'agriculture au cœur de la ville et en périphérie, et mettre en place un maillage de micro-infrastructures vertes (toitures, trottoirs végétalisés...).

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur la **plantation de 5 arbres en ville par habitant.e**, l'**augmentation du nombre de jardins partagés** dans les villes de plus de 10000 habitants, l'**augmentation du nombre de projets « Nature en ville »**, etc.



Jardins familiaux. (© AJVFBE)

“Auparavant la nature en ville était abordée de manière anecdotique mais c'est devenu un sujet stratégique, notamment dans un contexte d'urbanisation et d'artificialisation du territoire.”

(Source : Séminaire 1 – Gevrey-Chambertin)

DES IDÉES POUR AGIR



LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE

- Relancer l'animation du Plan national « Nature en ville » et le calcul de l'index de biodiversité urbaine dit « de Singapour » pour les principales villes de la région ;
- Développer des appels à projets dédiés, par exemple pour limiter les îlots de chaleur urbains ;
- Développer les financements à toutes les échelles, notamment au niveau communal ;
- Inscrire les opérations dans des démarches de labellisations ;
- Limiter l'éclairage public et créer des Trames Noires favorables aux espèces nocturnes ;
- Mettre en place ou renforcer les systèmes de compostage collectif ;
- Intégrer la biodiversité dans les projets de rénovation des écoles, collèges et lycées (murs végétalisés, cours enherbées, récupérateurs d'eau, potagers éducatifs, hôtels à insectes,...).

VERS UNE NOUVELLE GESTION DES ESPACES VERTS

- Planter une végétation diversifiée et adaptée au territoire
 - * Diversifier les strates (arborée, arbustive et herbacée) en étant vigilant au choix des essences,
 - * Privilégier l'utilisation des variétés anciennes de fruitiers d'espèces locales peu gourmandes en ressources et intrants (eau, engrais, pesticides), favorables aux insectes butineurs ;
- Créer ou restaurer des espaces favorables à la biodiversité
 - * Restaurer des espaces « sauvages »,
 - * Planter des haies champêtres dans les espaces publics,
 - * Planter des petits aménagements favorables à la faune auxiliaire des jardins et vergers,
 - * Créer des toitures ou murs végétalisés.
- Mettre en place une gestion extensive (fauche tardive, arrêt de l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse).

DES JARDINS FAMILIAUX ET DES JARDINS PARTAGÉS PLUS NOMBREUX

- Développer les jardins, partagés ou familiaux, dans tout le tissu urbain : quartiers résidentiels, grands ensembles de bureaux, sur des toits de bâtiments pouvant les supporter ou même dans les cours d'écoles ;
- Encourager la mobilisation et le rapprochement de réseaux d'acteurs : associations de citoyens ou associations à visée pédagogique, sociale ou culturelle, établissements scolaires, entreprises, collectivités.

LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES TRAVAUX SUR LE BÂTI

- Intégrer les enjeux de biodiversité en amont des projets de rénovation et construction pour qu'ils soient favorables au vivant, tout du moins non mortifères (absence de pièges pour la faune comme les fosses et collecteurs sans grilles appropriées, etc.) ;
- Développer une animation régionale, des formations de professionnels et des labels.

3. PROMOUVOIR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)

“Évaluer la valeur ajoutée des solutions fondées sur la nature pour faire prendre conscience aux décideurs de l'intérêt de préserver la biodiversité.”
(Source : Séminaire 3 – Lons-le-Saunier)

CONSTAT

Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) sont définies par l'UICN comme « les actions visant à gérer de manière durable des écosystèmes pour relever directement les défis de société de manière efficace et durable, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Ces solutions se basent sur les services rendus par les écosystèmes. Elles apportent des bénéfices au niveau social, économique, environnemental et favorisent la résilience des territoires en limitant notamment les effets du changement climatique. Les SFN se substituent souvent à des options techniques plus coûteuses (implantations de digues, techniques de collecte et de gestion des eaux, etc.).

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Faire connaître les SFN, mettre en évidence leurs intérêts économiques et sociaux, à court et long terme, pour les territoires et promouvoir leur mise en œuvre.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'augmentation du nombre d'événements de communication mis en place sur la thématique des SFN, la mise en œuvre de 100 projets SFN (programme LIFE ARTISAN de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] d'ici 2030, etc.).

DES IDÉES POUR AGIR



LES SFN POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RISQUES NATURELS

- Sensibiliser les acteurs aux avantages des SFN : organiser des événements (conférences, colloques, etc.) et diffuser des publications et outils pédagogiques ;
- Promouvoir des démarches exemplaires et retours d'expériences (communication, centre de ressources, etc.) ;
- Soutenir les initiatives et les projets : soutien financier, appui technique, etc.

VALEUR ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DES SFN

- Développer les études et la recherche appliquée autour des SFN ;
- Réaliser des études économiques sur les coûts et bénéfices des SFN à court et long terme ;
- Restituer et diffuser les résultats de ces études permettant des échanges avec les aménageurs intéressés ;
- Partager des outils pouvant être appropriés par les acteurs pour réaliser leur évaluation à l'échelle de leur projet ou de leur territoire.

Ces actions renvoient à l'orientation 5 du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).



Réserve naturelle régionale de la tourbière de la Grande Pile. Les tourbières rendent des services écosystémiques importants, tels que la prévention du risque d'inondation ou la régulation de la qualité des eaux.
(© David Cesbron, Service Éditions et Numérique, DCRC, Région BFC)

ORIENTATION STRATÉGIQUE C

FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT



Vignobles du Jura. (© G. Rogeon)

La biodiversité et les services qu'elle fournit sont des facteurs importants du développement économique (ressources, matières premières, terrains, etc.). Les acteurs de ce secteur ont donc une grande responsabilité vis-à-vis du patrimoine naturel dont ils sont fortement dépendants. Pour continuer à fonctionner ils doivent respecter et préserver les écosystèmes dont ils tirent profit.

Cette orientation stratégique vise à favoriser la prise en compte et l'intégration de la biodiversité dans les activités économiques en tant que ressource, atout, opportunité de développement et de sauvegarde.

Elle répond ainsi au défi :

- Porter une approche positive de la biodiversité pour l'intégrer dans les stratégies et les modèles économiques.

4 objectifs

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ COMME UN ATOUT TOURISTIQUE

DÉVELOPPER ET VALORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES STRATÉGIES D'ENTREPRISES EN FAVORISANT LES INNOVATIONS

FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT POUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET SYLVICOLE

VALORISER LA BIODIVERSITÉ AU TRAVERS DES PRODUITS DE CONSOMMATION ET DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

► I. PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ COMME UN ATOUT TOURISTIQUE

CONSTAT

Le patrimoine naturel est l'un des principaux facteurs d'attractivité touristique de la Bourgogne-Franche-Comté. Montagnes et plaines, rivières et bocages, falaises et forêts sont autant d'atouts pour le tourisme et les sports de nature (aériens, terrestres, nautiques ou d'hiver) qui se développent et attirent un nombre croissant de pratiquants issus de toute l'Europe.

Comté et Côteaux, Epoisses et Morbier, vins prestigieux des côtes nuitonne, beaunoise, chalonnaise et jurassienne, viande charolaise, liqueur de cassis... la biodiversité est aussi à la base de toutes les productions agricoles qui font la renommée nationale et internationale de notre région et de sa gastronomie.

La Bourgogne-Franche-Comté compte également trois (bientôt quatre) Parcs Naturels Régionaux et un Parc National, le seul au nord de la Loire. Ce sont des territoires riches d'un patrimoine naturel remarquable et exceptionnel qui sont autant de pépites et de vitrines de la biodiversité régionale.

Enfin, les nombreuses forêts, lacs, rivières et ruisseaux permettent la pratique renommée de la chasse et de la pêche.

La biodiversité est donc primordiale pour l'attractivité de notre région. En s'appuyant sur ces atouts, le SRDTL¹⁷ 2017-2022 fixe comme objectif le développement de l'œnotourisme, de la gastronomie, de l'itinérance (vélo, pédestre,...) et des activités de pleine nature. Il veut aussi promouvoir l'attractivité touristique en valorisant les produits et les destinations, à l'instar des marques « Montagne du Jura » ou « Bourgogne » qui capitalisent sur la diversité des paysages de la région.

Cependant, toutes ces activités touristiques et de pleine nature peuvent engendrer des dégradations des milieux naturels et le dérangement d'espèces par une fréquentation trop forte et non encadrée ou la création d'infrastructures et d'aménagements d'accueil.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Garantir une cohérence entre le développement de l'attractivité touristique et le maintien du patrimoine naturel.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur la **labellisation de 100 offres « écotourisme »** (labels : Éco-gîtes, Écolabel européen, Gîtes Panda, Flocon vert...), **l'augmentation significative du nombre de kilomètres de circuits touristiques de mobilités douces**, **l'augmentation du nombre de circuits de découverte** du patrimoine naturel, etc.

“ La biodiversité est déjà identifiée comme un atout dans le secteur touristique.”

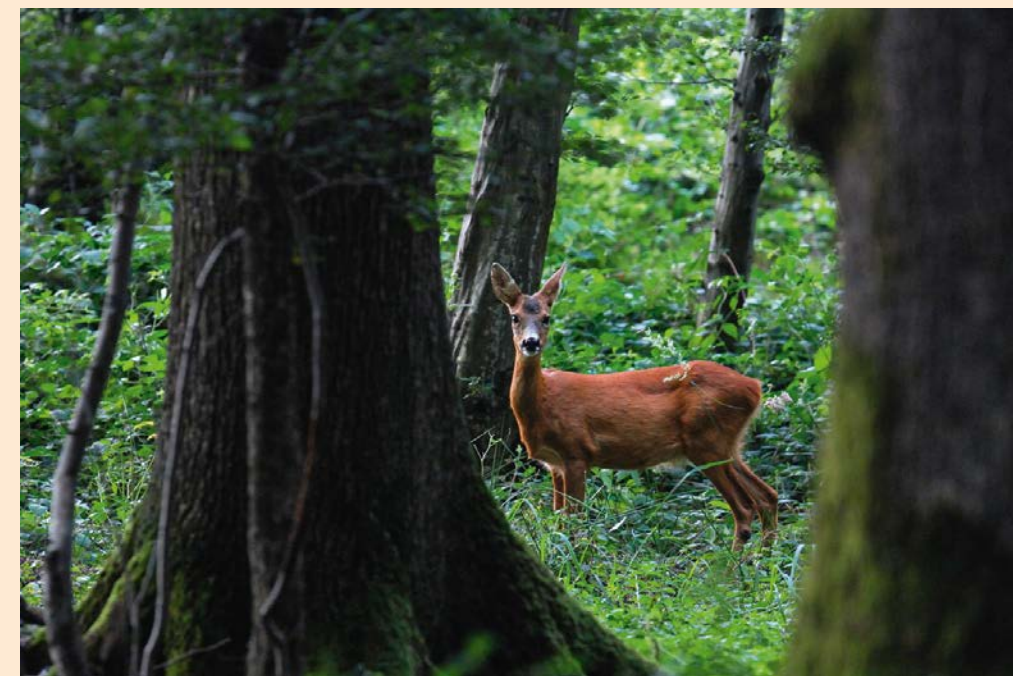
(Source : Entretien de concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région [CCIR])

DES IDÉES POUR AGIR



LA BIODIVERSITÉ : UN FORMIDABLE ATOUT TOURISTIQUE

- Renforcer l'identité régionale basée sur le patrimoine naturel par :
 - * Le développement d'un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir la richesse des territoires (histoire, paysages, biodiversité, terroirs,...),
 - * La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements ;
- Accompagner le développement et la mise en valeur de pratiques de pleine nature respectueuses de la biodiversité (ex. : chartes de bonnes pratiques, labellisations d'activités touristiques ou d'hébergements) ;
- Développer une offre d'hébergement touristique labellisée.



Rencontre furtive en forêt avec un Chevreuil. En attirant un public friand de nature, la biodiversité est devenue un atout de développement touristique. (© Claude Nardin)

DES ÉQUIPEMENTS ET DES OFFRES DIVERSIFIÉS POUR LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX NATURELS

- Équiper les espaces naturels remarquables ouverts au public pour la découverte de la biodiversité (outils de médiation, aménagement, signalétique, équipement notamment pour l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), etc.) ;
- Développer des circuits de mobilité douce pour la découverte des espaces naturels et des paysages en tenant compte de la sensibilité patrimoniale des espaces ;
- Améliorer la complémentarité de l'offre entre sites culturels et espaces naturels.

2. DÉVELOPPER ET VALORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES STRATÉGIES D'ENTREPRISES EN FAVORISANT LES INNOVATIONS

CONSTAT

Les activités économiques doivent contribuer à préserver notre capital naturel et permettre son renouvellement et son utilisation sur le long terme. Cela passe par l'intégration des responsabilités sociétale et environnementale dans les stratégies d'entreprises à tous les niveaux. À l'échelle du produit, il faut optimiser l'utilisation des ressources naturelles, les produits bio-sourcés et recyclés et ce d'autant plus que les exigences des consommateurs en matière environnementale sont de plus en plus fortes. À l'échelle des territoires, les projets doivent s'appuyer sur des modèles de durabilité forte en intégrant les principes de la bio-économie et de l'économie circulaire.

"Il faut réussir à faire comprendre aux entreprises l'intérêt stratégique qu'elles ont à prendre en compte la biodiversité."

(Source : Entretien de concertation avec la CCIR)

En Bourgogne-Franche-Comté où les filières industrielles, agricoles, forestières et agro-alimentaires, sont fortement représentées, l'usage durable des ressources et de la biodiversité est primordial. Des partenariats existent déjà entre les représentants économiques (CCI, Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambres d'agriculture...), la Région et les établissements publics de l'État (ADEME,...), pour faire de la transition écologique et énergétique un moteur de compétitivité pour les entreprises.

Champs de céréales à Saint-Broing-les-Moines.
(© Marie Quiquemelle, Parc National de Forêts)

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Intégrer la biodiversité comme un atout stratégique majeur dans le développement des entreprises par des innovations technologiques, entrepreneuriales, sociales et durables.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'augmentation du nombre d'entreprises dotées d'une stratégie interne pour la biodiversité, l'adhésion de 100 entreprises au réseau « entreprises engagées pour la nature » d'ici 2030, l'augmentation des fonds publics et privés dédiés aux projets d'innovation en faveur de la biodiversité, etc.



DES IDÉES POUR AGIR



LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU « BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES »

- Développer le réseau en s'appuyant sur le savoir-faire et l'expérience du collectif « biodiversité Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) » et de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) ;
- Partager les retours d'expériences et les bonnes pratiques mises en œuvre ;
- Appuyer et réaliser un accompagnement théorique et technique ;
- Valoriser les actions menées par une campagne de communication et des événements locaux tel qu'un forum Biodiversité et Entreprises ;
- Articuler le collectif RSE avec les autres réseaux du monde de l'entreprise, dont celui de la Transition Écologique et Économique (RT2E).

LA MISE EN PLACE DE PROJETS INNOVANTS ET DE PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- Favoriser l'accompagnement des jeunes entrepreneurs via les pôles d'innovation et les incubateurs de start-up ;
- Faciliter l'accès aux financements en communiquant sur les différents dispositifs existants pour les rendre plus lisibles.

Cette piste d'action s'intègre dans un cadre plus large de l'action régionale précisé dans le SRDEII¹⁸ (Confirmer le rôle déterminant de l'innovation dans la croissance des entreprises) et le SRESRI (Le transfert de technologie).

UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

- Lancer une réflexion sur un fonds partagé et créer un fonds d'investissement dans le capital écologique pour financer le développement d'actions vertueuses et lutter contre l'érosion de la biodiversité ;
- Alimenter le fonds grâce à des investisseurs publics et privés ou par une taxe, modulée en fonction de l'empreinte environnementale des produits. Il peut aussi être articulé avec le programme FEDER¹⁹.

¹⁸ Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

¹⁹ Fonds Européen de Développement Régional.

► 3. FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT POUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET SYLVICOLE

CONSTAT

C'est un fait historique : l'agriculture et la sylviculture ont besoin de la biodiversité tout en y contribuant directement. L'espèce humaine sélectionne, depuis très longtemps, des plantes et des animaux qui lui ont permis d'améliorer les rendements et de développer une meilleure capacité alimentaire.

La biodiversité favorise la résistance et l'adaptabilité des cultures, des élevages et des forêts, face à de nombreux enjeux dont le changement climatique. Elle constitue un réservoir génétique qui contient les ressources pour améliorer les races, les variétés et augmenter leur résilience face aux ravageurs, parasites, maladies, sécheresses.... En matière de gestion de l'eau, les espaces naturels (zones humides, milieux forestiers) sont primordiaux car ils régulent les flux en la stockant quand elle est abondante (ils diminuent ainsi les risques d'inondation) et en la restituant pendant les périodes plus sèches.

L'agroécologie peut être un moyen de répondre à ces enjeux. C'est une façon de concevoir des systèmes de production en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Elle permet notamment de maintenir les rendements et d'espérer une meilleure maîtrise des ravageurs en accroissant la diversité biologique dans les systèmes de production (association, rotation, plantes de service, polyculture-élevage, organisation des structures paysagères) et en optimisant les interactions biologiques au sein des systèmes de culture.

La biodiversité est également un gage de qualité pour les productions qui font la réputation de la région (cf. biodiversité et attractivité touristique).

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Promouvoir et préserver la biodiversité dans les exploitations agricoles et sylvicoles comme facteur d'amélioration des performances économiques, des paysages, de la résistance et de la résilience face aux changements climatiques.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'**augmentation de la surface d'infrastructures agro-écologiques** (haies, bosquets, mares, murgers, etc.), des **surfaces agricoles sous MAEC**, de la **surface forestière bénéficiant d'un label de qualité ou d'une certification**, de la **surface de vignobles et d'exploitations**

“ Les sujets de biodiversité permettent une mise en valeur de l'agriculture extensive et sont valorisables en terme d'image.”

(Source : Entretien de concertation avec l'URFAC)

“ La résilience au changement climatique, très liée aux questions de biodiversité, peut être une opportunité pour repenser la gestion forestière.”

(Source : Entretien de concertation avec les Communes forestières)

agricoles conduites en agriculture biologique et des projets en faveur du sylvo-pastoralisme, la conservation du patrimoine génétique des arbres en forêt, etc.

DES IDÉES POUR AGIR



AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ, UN MÊME AVENIR

- Développer les pratiques agro-écologiques :
 - * maintien ou restauration de haies, d'arbres isolés, de mares ou de bosquets,
 - * diversification de l'assolement et allongement des rotations, implantation de mélanges variétaux voire mélanges d'espèces,
 - * utilisation de variétés anciennes et résistantes,
 - * réduction de l'usage des intrants, des pesticides et du labour ;
- Soutenir les pratiques agricoles extensives ;
- Développer l'agriculture biologique ;
- Adapter l'agriculture (pratiques culturales, techniques d'élevage, etc.) au changement climatique ;
- Renforcer les mesures d'accompagnement pour la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes d'exploitation : diffusion de connaissances et apport de conseils, développement de filières, mesures incitatives, formations... ;
- Encadrer l'utilisation de certaines techniques mécanisées, dont les broyeurs de pierres ou les engins de gestion des haies ;
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges des AOP, AOC ou labels ;
- Promouvoir l'intérêt et l'importance des prairies biodiversées : capacités nutritionnelles, qualité du lait et de la viande, résistance aux invasions biologiques, paysages, résilience face au changement climatique, santé animale... ;
- Mettre en place des mesures agro-sylvo-environnementales pour mettre en synergie les actions agricoles et forestières (par exemple en substituant une partie de la paille par de la plaquette forestière, permettant une valorisation des haies bocagères, des lisières) ;
- Restaurer un linéaire significatif de lisières, écotones²⁰ potentiellement très riches en espèces et pourvoyeuses d'auxiliaires de cultures.

Pâturage ovin.
(© C. Duthu. CEN Bourgogne)



²⁰ Écotone : zone de transition écologique entre plusieurs écosystèmes.

Des idées pour agir (suite)

POUR DES FORÊTS PLUS RÉSILIENTES

- Maintenir la diversité et la fonctionnalité des écosystèmes forestiers (diversité des essences et des strates²¹, maintien de bois mort, espaces de libre évolution, îlots de sénescence, clairières ou sommières, mares, etc.) et promouvoir la naturalité de ces écosystèmes ;
- Cartographier les forêts à hautes valeurs patrimoniales, trame potentielle de vieux bois, assurer une meilleure préservation de certains habitats (ex : forêts anciennes de feuillus du Morvan), diffuser et faire connaître les résultats ;
- Maintenir, en exerçant une pression de chasse suffisante, des populations d'ongulés sauvages compatibles avec la régénération de peuplements diversifiés ;
- Promouvoir des inventaires de biodiversité faune/flore/habitats et inscrire les mesures associées dans les plans de gestion (respect de la quiétude pour la nidification d'oiseaux forestiers, évitement de stations de flore ou d'habitats à forte valeur patrimoniale, ...) ;
- Favoriser les lisières forestières irrégulières de manière plus systématique (meilleure intégration paysagère des forêts, développement d'une flore spécifique aux ourlets forestiers et meilleure résistance des peuplements aux vents) ;
- Recourir à des modes d'exploitation respectueux des sols, de la flore et de la faune : durée de rotation des coupes, ampleur des superficies de coupe à blanc, régénération naturelle, conservation de bandes boisées le long de cours d'eau avant les programmes de coupes, sylviculture irrégulière dans les secteurs à forts enjeux environnementaux, etc. ;
- Mettre en place des actions de communication sur la gestion forestière exemplaire et de promotion de la labellisation (PEFC et notamment FSC).

L'amélioration de la résilience des forêts fait partie des objectifs du Contrat Régional Forêt-Bois 2018-2028.

LA RÉSILIENCE DES VIGNOBLES

- Sauvegarder ou restaurer les pelouses calcaires et les structures paysagères (murets, arbres isolés, haies et bosquets) ;
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires voire les supprimer totalement ;
- Constituer un réservoir génétique permettant de sauvegarder la diversité des céps et offrant la possibilité de trouver des individus adaptés aux nouvelles conditions climatiques ;
- Accompagner le développement de la filière biologique ;
- Renforcer la connaissance sur les auxiliaires des cultures.

La résilience des vignobles est à mettre en lien avec l'objectif 1 du Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) : « Développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas ».



Vaches Montbéliardes. Le pâturage est un outil de gestion des milieux ouverts.
(© Luc Bettinelli, CEN Franche-Comté)

DES PROJETS D'AGROFORESTERIE À DÉVELOPPER

- Utiliser des couverts arborés pour améliorer les conditions de vie des troupeaux (réduction des effets de canicule) et augmenter la productivité des cultures ;
- Promouvoir les avantages de l'agroforesterie : valorisation des haies en litières, restauration de la fertilisation des sols, amélioration de la qualité de l'eau, ... ;
- Lancer des appels à projets sur cette thématique ;
- Favoriser les échanges entre agriculteurs et sylviculteurs ;
- Associer systématiquement les projets d'agroforesterie à des suivis de biodiversité.

Le Schéma Régional Biomasse prévoit également de développer l'agroforesterie bocagère et intra-parcellaire (mesure A8).

²¹ Strates : principaux niveaux d'étagement vertical d'un peuplement végétal.

► 4. VALORISER LA BIODIVERSITÉ AU TRAVERS DES PRODUITS DE CONSOMMATION ET DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

CONSTAT

Les consommateurs contribuent par leurs achats et leurs habitudes de consommation à conditionner les modes de production des biens de consommation. Ils influent ainsi indirectement sur l'état de la biodiversité.

L'organisation des filières, les modes de distribution et de consommation de masse peuvent conduire à des gaspillages importants (notamment alimentaire via le tri par calibrage ou les pertes en cours de stockage) ainsi que d'autres impacts environnementaux via, par exemple, la sélection de variétés résistantes au transport.

Si les consommateurs sont généralement conscients des impacts environnementaux liés à la fin de vie d'un produit, ils le sont beaucoup moins concernant les phases de production et en particulier d'approvisionnement en matières premières. Ce lien est d'autant plus difficile à faire que l'étiquetage des biens de consommation n'en rend quasiment pas compte.

Il existe des démarches environnementales pour certains produits (labels, certifications,...) mais elles ne donnent pas, ou peu, d'informations sur les effets de leur production sur l'environnement et sont difficilement comparables entre elles. De plus, la biodiversité ne fait pas partie des critères de qualité retenus. Par exemple, dans le domaine agroalimentaire, les signes officiels de qualité (appellations d'origine contrôlée ou protégée, label rouge,...) incluent rarement des obligations relatives à la préservation de la biodiversité dans leurs cahiers des charges.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Impulser une dynamique de consommation responsable et durable en incitant :

- les entreprises à favoriser les produits locaux issus de pratiques respectueuses de la biodiversité ;
- les citoyens à modifier leurs modes et choix de consommation pour devenir acteurs de la préservation de la biodiversité.

Cet objectif vise aussi à promouvoir les démarches d'écoconception et s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de réduction du gaspillage.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'**augmentation de la part des produits labellisés AB disponibles dans les commerces de BFC**, la **sensibilisation des habitants** sur l'importance de la consommation locale et responsable, la **prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les critères d'obtention de la labellisation AOP**, etc.

“ Les labels et les trophées peuvent mettre en avant les entreprises engagées.”

(Source : Entretien de concertation avec la CCIR)

DES IDÉES POUR AGIR



UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE PRÉSERVANT LES RESSOURCES NATURELLES

- Développer et mettre en œuvre la feuille de route régionale sur l'économie circulaire ainsi qu'une stratégie des ressources ;
- Accompagner la mise en œuvre des objectifs du SRADDET en faveur de la préservation des ressources naturelles ;
- Développer l'éco-conception²² ;
- Mettre en œuvre une feuille de route construction durable (bois et matériaux biosourcés) ;
- Substituer l'usage du plastique dans les pratiques agricoles, viticoles et dans la filière forestière par des matériaux biosourcés ;
- S'ancrer dans une économie circulaire pour la revalorisation des déchets ;
- Recenser et faire connaître les produits régionaux (l'ensemble des produits, pas uniquement alimentaires) en vue de renforcer la consommation locale et responsable.

DES FILIÈRES DE PRODUCTION FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

- Valoriser les variétés, les races anciennes et locales dans les circuits de commercialisation ;
- Créer des incitations financières pour diversifier les filières de production locales (vente directe, à l'installation de maraîchers en zone périurbaine et rurale, au maintien d'une agriculture paysanne ...) ;
- Renforcer les produits locaux et biologiques dans la restauration collective et les points de vente ;
- Innover dans les modèles de productions qui favorisent la biodiversité (alimentation durable, agriculture de précision, agrofournitures alternatives aux pesticides, utilisation des ferments dans les procédés de production alimentaire...) ;
- Intégrer des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans des labels et signes de qualité existants.

Cette sous-action correspond également à l'orientation « Développer l'alimentation de proximité, notamment dans la restauration collective » du PRDA.

²² L'éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie : extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie. Elle se caractérise par une vision globale de ces impacts environnementaux : c'est une approche multi-étapes (prenant en compte les diverses étapes du cycle de vie) et multi-critères (prenant en compte les consommations de matières et d'énergies, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité) (Norme NF X 30-264 Management environnemental – 2013).

ORIENTATION STRATÉGIQUE

D

ENTRAÎNER L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE TOUS



Sortie scolaire dans la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan.
(© Christine Dodelin, PNRM)

De plus en plus de citoyens se sentent concernés par l'état de la biodiversité et sa dégradation mais ils ne savent pas toujours comment agir pour contribuer efficacement à sa protection. De nombreuses activités dépendent directement du patrimoine naturel et bien que les professionnels s'approprient de plus en plus les enjeux liés à sa préservation, ce n'est pas encore suffisant.

Cette orientation stratégique vise à sensibiliser, former et mobiliser les Bourguignons-Franc-Comtois

Elle répond au défi :

► Faire du citoyen un ambassadeur de la biodiversité régionale.

3 objectifs

FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE DE LA NATURE

FORMER ET INFORMER LES PROFESSIONNELS

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS
POUR AGIR

1. FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE DE LA NATURE

“Reconnecter le citoyen à la nature, au vivant. Développer une relation affective à la nature.”
(Source : Séminaire 1 – Gevrey-Chambertin)

CONSTAT

Nos modes de vies nous éloignent de plus en plus de la nature. Le contact et les relations quotidiennes avec la nature sont de moins en moins fréquents voire inexistants. De nombreux travaux de recherche indiquent à quel point les expériences (vécues dans l'enfance mais aussi au cours de la vie adulte) influent sur notre perception et nos rapports à l'environnement.

L'éducation et la sensibilisation aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité sont donc des objectifs majeurs. Il faut également favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes pour permettre une meilleure appropriation des enjeux.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) permet la diffusion de connaissances et de valeurs ainsi que la promotion de comportements qui permettent de préserver l'environnement.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Rétablir un lien fort entre les citoyens et la nature en créant une relation affective à la biodiversité et en incitant les bourguignons-franc-comtois à s'impliquer quotidiennement dans sa préservation.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur **l'augmentation du nombre de sorties pédagogiques** sur la thématique biodiversité, **la mise en place des Aires Terrestres Éducatives (ATE)**, etc.



Hôtel à insectes fabriqué par les enfants de Doubs (25) © J. Varlet

DES IDÉES POUR AGIR



LE DÉVELOPPEMENT DE L'EEDD AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DES FAMILLES

- Valoriser le réseau des associations de l'EEDD, leurs compétences et promouvoir les sorties pédagogiques et les ateliers thématiques (pollinisateurs, jardins écoresponsables...) qu'elles organisent ;
- Diffuser les formations en lignes de type MOOC²³ sur l'environnement et la biodiversité ;
- Poursuivre la diffusion et communiquer sur les labels portés par la Région (ÉcoLycées) et l'Éducation Nationale (E3D) qui permettent de mettre en valeur les démarches de développement durable dans les établissements scolaires ;
- Développer les ATE initiées par l'OFB pour sensibiliser les jeunes générations, leur faire découvrir le territoire et développer leurs connaissances sur la biodiversité ;
- Multiplier les contenus « visuels » (vidéos courtes, podcasts,...) sur les réseaux sociaux, mettant en avant les phénomènes surprenants, spectaculaires ou encore amusants de la nature ;
- Promouvoir des jeux de société ou jeux de rôles ludiques à vocation sensibilisatrice.

PROMOUVOIR LES IMPACTS POSITIFS DE LA NATURE SUR LES INDIVIDUS

- Analyser et comprendre les raisons (historiques, culturelles, inconscientes, idéologiques, sociales, économiques,...) qui conduisent à une perte du lien à la nature par notre société pour mieux définir les actions à mener ;
- Aider les adultes à prendre conscience de l'intérêt et des enjeux à garder contact avec la Nature :
 - * Renforcer le sentiment d'appartenance à la Nature,
 - * Promouvoir des activités extérieures favorisant le bien-être physique et psychologique,
 - * Favoriser la compréhension de l'interdépendance et des relations entre biodiversité, travail, mode de vie, emploi du temps, économie, responsabilité,... ;
- Accompagner le développement et promouvoir les expérimentations dans et hors les murs de l'école : « Éduquer et enseigner dehors avec des enfants », « aires terrestres éducatives », « coins de nature » dans les communes et établissements scolaires (murs végétalisés, cours enherbées, récupérateurs d'eau, potagers éducatifs, hôtels à insectes,...).

²³ Massive Open Online Course : Formation en ligne ouverte à tous.

► 2. FORMER ET INFORMER LES PROFESSIONNELS

CONSTAT

La préservation de la biodiversité nécessite des contraintes et réglementations qui concernent de nombreuses activités économiques. Aujourd'hui, il est nécessaire et important d'aller plus loin en proposant des formations et informations adaptées à tous les secteurs d'activités.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Développer une appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs économiques pour, au-delà de l'application de la réglementation environnementale, en faire une opportunité et réduire les pressions.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur **une plus grande participation des secteurs secondaires et tertiaires aux concertations sur la biodiversité** (séminaires, forums, tables rondes...), la **formation des groupements et représentants des acteurs socio-professionnels** (interprofessions, chambres consulaires,...) **aux enjeux de la biodiversité**, etc.

“ On a le sentiment qu'il vaut mieux passer par une prise de conscience et une sensibilisation que par des contraintes réglementaires.”

(Source : Entretien de concertation avec la CAVB)

DES IDÉES POUR AGIR

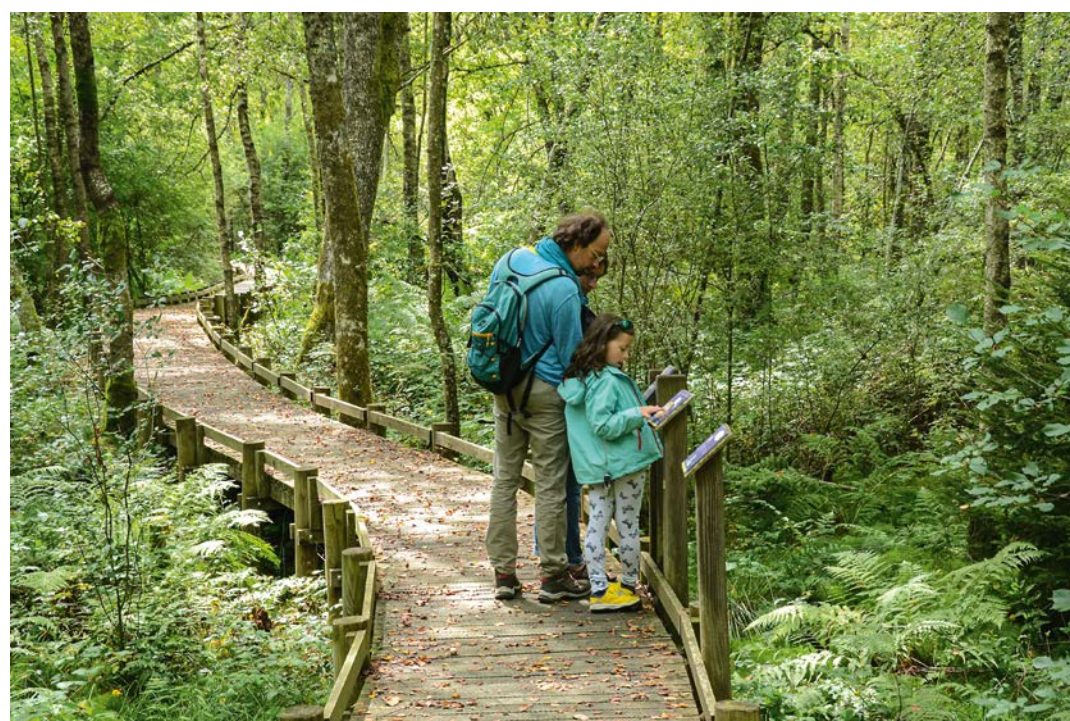


LA FORMATION ET L'INFORMATION DES PUBLICS SOCIO-PROFESSIONNELS AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

- Faire connaître les chartes de qualité et de bonnes pratiques des différentes professions ;
- Recenser, analyser, identifier les incidences des activités professionnelles sur la biodiversité et leur dépendance à celle-ci ;
- Favoriser le partage de retours d'expériences au sein de l'ARB ;
- Mobiliser les groupements et représentants des acteurs socio-professionnels ;
- Organiser des grands événements autour de la biodiversité (Forum de la Biodiversité) ;
- Proposer des formations « Fresque de la biodiversité » sur le modèle des « fresques du climat » : un atelier collaboratif permettant de former et sensibiliser les professionnels sur les liens de cause à effet liés aux enjeux de biodiversité.

UNE OFFRE DE FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

- Structurer et coordonner des offres de formations par secteurs d'activité ;
- S'appuyer sur l'ARB pour faire le lien entre les activités économiques et la biodiversité ;
- Favoriser les métiers dédiés à la découverte de la nature.



Visite du sentier de la tourbière de Champgazon, équipée de mobiliers d'information.
(© C. Dodelin, PNRM)



Équipement d'interprétation implanté dans la tourbière du Port des Lamberts au sein de la RNR des tourbières du Morvan. (© O. Bardet)

► 3. MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR AGIR

“ Il est nécessaire de développer une sensibilisation au niveau local.”
(Source : Séminaire 1 – Gevrey-Chambertin)

CONSTAT

Connaître et s'appropriier les enjeux liés à la biodiversité est indispensable. Inciter le plus grand nombre à agir est une priorité. En effet, il ne pourra pas y avoir de résultats tangibles et concrets sans une large mobilisation. Les systèmes de reconnaissance et de valorisation des pratiques, les réseaux d'acteurs, les projets participatifs, les réseaux sociaux sont autant d'outils et de moyens pour passer à l'action.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Favoriser le passage à l'action du plus grand nombre pour protéger et reconquérir la biodiversité, en s'appuyant sur un changement des pratiques et sa prise en compte au quotidien.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur le **développement du dispositif Territoires Engagés pour la Nature en BFC**, **l'augmentation du nombre de participants à des projets de sciences participatives** en Région, la **mobilisation de 2000²⁴ ambassadeurs de la biodiversité régionale**, etc.



L'Amélanchier à feuilles ovales, ici en fleur, est un arbuste qui aime les coteaux calcaires et bien exposés au soleil. (© ONF – RNR et Forêt d'exception® du Val Suzon)

²⁴ Objectif inspiré du réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Écologique (POTEs) de Bourgogne-Franche Comté.

DES IDÉES POUR AGIR



DES PROJETS EXEMPLAIRES À VALORISER

- Développer et valoriser le système de reconnaissance national « Engagés pour la nature », lancé par le Plan national biodiversité qui se décline pour :
 - * Les territoires (TEN)^(*),
 - * Les entreprises (EEN)^(*),
 - * Les partenaires (PEN)^(*),
 - * les villes : Capitale française de la biodiversité.
- Développer et valoriser un système de reconnaissance régional (Trophées de la biodiversité,...).

^(*) Le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » a été lancé en Bourgogne-Franche-Comté. En revanche, les dispositifs « Entreprises Engagées pour la Nature » et « Partenaires Engagés pour la Nature » sont en cours de création.

LA MOBILISATION CITOYENNE À TRAVERS LA COMMUNICATION

- Créer un réseau dynamique pour la biodiversité en s'inspirant, par exemple, du réseau des POTEs ;
- Communiquer pour encourager les bons gestes citoyens.

VERS LA GÉNÉRALISATION DES PROJETS PARTICIPATIFS SUR LA BIODIVERSITÉ

- Développer les sciences participatives ;
- Encourager les jardins, potagers ou vergers partagés, communautaires, familiaux ou communaux pour reconnecter les citoyens à la nature ;
- Développer les budgets participatifs au sein des collectivités pour mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité ;
- Encourager les chantiers citoyens qui peuvent aussi favoriser la biodiversité : transformation de friche artificialisée en espace vert, etc.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR MOBILISER

- Informer grâce à des Flashcodes : accès instantané à l'information pour le consommateur sur un produit et notamment sur son empreinte sur la biodiversité ;
- Développer les applications pour smartphones qui permettent d'identifier des espèces en les prenant en photo ou de découvrir la biodiversité en jouant ;
- Multiplier les expositions itinérantes ;
- Diffuser l'information et favoriser les échanges à travers les réseaux sociaux ;
- Mettre en place un centre de ressource régional (en lien avec l'ARB et l'ensemble des partenaires régionaux).



ORIENTATION STRATÉGIQUE

E

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE ET L'EXPERTISE EN COORDONNANT ET STRUCTURANT L'ACTION COLLECTIVE



Prélèvement d'invertébrés au filet-fauchoir. (© PSTB)

Pour bien agir et être efficace, il est essentiel de disposer de connaissances solides et de bien comprendre comment les décisions publiques et privées influent sur notre patrimoine naturel.

Cette orientation vise à organiser, compléter et valoriser les connaissances sur la biodiversité et son évolution. Elle vise notamment à conforter les actions existantes et à en développer de nouvelles grâce à la mobilisation de nombreux partenaires : chercheurs, acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et leurs populations-cibles dont scolaires, associations naturalistes, gestionnaires, entreprises, usagers de la nature, organismes développant des sciences participatives, etc.

Elle répond au défi :



Développer les réseaux entre les acteurs de la recherche et ceux de la préservation de la biodiversité en Région.

3 objectifs

DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET LA CONNAISSANCE

**MUTUALISER, STRUCTURER ET VALORISER LES
CONNAISSANCES**

**DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES RÉSEAUX
D'ACTEURS**

► 1. DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET LA CONNAISSANCE

CONSTAT

Pour bien appréhender la complexité des écosystèmes, leur fonctionnement et leur évolution (en particulier dans un contexte de changement climatique) il faut disposer de connaissances complètes et actualisées. Il est donc nécessaire :

- de poursuivre les suivis existants en veillant à leur mise en cohérence ;
- d'acquérir de nouvelles connaissances sur les ressources naturelles, les espèces, les milieux, les services écologiques et les territoires ;
- d'approfondir les études sur les relations et interdépendances entre la biodiversité et les activités humaines (agriculture, sylviculture, industries, tourisme et loisirs, aménagement du territoire,...) ainsi que sur les effets du changement climatique.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Enrichir les connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes, favoriser les partenariats entre la recherche et les gestionnaires d'espaces naturels, afin de concevoir des actions adaptées et efficaces.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur le nombre de projets partenariaux entre acteurs de la recherche et gestionnaires d'espaces naturels, le nombre de publications scientifiques, etc.

“ Compléter la connaissance de la biodiversité en Région.”
(Source : Séminaire 3 – Lons-le-Saunier)

DES IDÉES POUR AGIR



DES PARTENARIATS AVEC LA RECHERCHE À CONFORTER, EN LIEN AVEC LES UNIVERSITÉS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Valoriser la recherche sur les sujets innovants tels que :
 - * Le biomimétisme ;
 - * L'ingénierie écologique, la gestion et la restauration des espaces naturels ;
 - * Les solutions fondées sur la nature ;
 - * Les liens espèces/espaces ;
 - * La dynamique des écosystèmes ;
 - * Etc.
 - Soutenir des approches participatives ;
 - Co-encadrer des stages de masters et de licences professionnelles par des gestionnaires d'espaces naturels ;
 - Co-construire des projets de recherche-action pour transférer la théorie et mettre en pratique les connaissances scientifiques (en réponse notamment aux appels à projets de la FRB) ;
 - Renforcer les collaborations entre acteurs de la recherche et gestionnaires d'espaces naturels : projets de restauration, expérimentation sur la résilience des écosystèmes, consolider les suivis existants dans les Zones Ateliers (Arc Jurassien, Morvan), etc.
- Le développement de projets de recherche interdisciplinaires est également encouragé dans le SRESRI (Orientation 7 « Interdisciplinarité »).*



Suivi scientifique dans l'étang de Préperny, au sein de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan. (© E. Fedoroff)



Dans la tourbière, ces buttes arrondies sont formées par une mousse, le Polytrich commun. C'est un milieu très fragile. (© C. Dodelin, PNRM)

➤ 2. MUTUALISER, STRUCTURER ET VALORISER LES CONNAISSANCES

CONSTAT

La collecte et l'organisation des données nécessitent des moyens, des compétences et un encadrement scientifique. L'accès à l'information est facilité par la mutualisation dans des bases de données communes, par l'intermédiaire du portail de description de la biodiversité SIGOGNE. L'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), animé et coordonné par ALTERRE, a pour mission de fournir des informations sur l'état et l'évolution de la biodiversité dans toutes ses composantes (gènes, espèces et écosystèmes) et sur ses interactions avec les activités humaines en région (cf. *Diagnostic de la SRB*). L'ARB a vocation à coordonner ces actions.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Optimiser le partage de la connaissance et des données naturalistes en mettant à disposition les informations (dans le respect de la protection des espèces sensibles) sous des formats adaptés aux besoins des utilisateurs.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'**augmentation du nombre d'indicateurs de suivi de la biodiversité produits par l'ORB**, du **nombre de projets d'inventaires naturalistes**, etc.



Lynx boréal équipé d'un collier de GPS. Le Lynx boréal est une espèce protégée qui fait l'objet d'un Plan national d'action. Le suivi des individus participe à l'amélioration des connaissances sur cette espèce, un axe de travail fondamental pour sa préservation.
(© Guillaume François, Centre Athénas)

“ Trouver la ressource compilée, diffuser sous des formes adaptées, identifier des relais à bonne échelle.”

(Source : Séminaire 1 – Gevrey-Chambertin)

“ Avoir un outil d'aide à la décision à échelle variable en fonction du projet qui permette de visualiser toutes les composantes connues d'un territoire.”

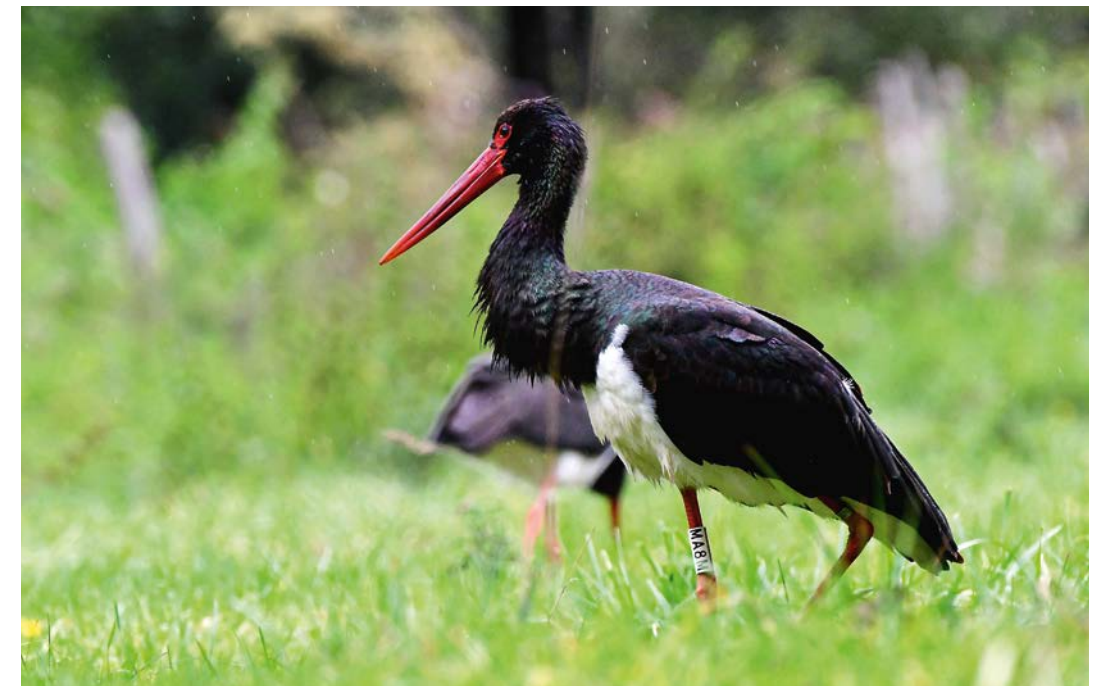
(Source : Source : Séminaire 2 – Saint Brisson)

DES IDÉES POUR AGIR



LE RECUEIL ET LA DIFFUSION DES DONNÉES NATURALISTES

- Développer les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ;
- Accompagner le maintien sur le long terme des dispositifs de suivi actuellement engagés ;
- Alimenter et valoriser le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) (dispositif partenarial du MNHN, relayé à l'échelle régionale par SIGOGNE) ;
- Utiliser l'ORB et valoriser ses productions.



Ci-dessus : la Cigogne noire, une espèce nicheuse extrêmement rare en France, est sous haute surveillance. (© Nicolas Tison, ONF)

Ci-contre : séance de baguage sur une Cigogne noire. (© Matthieu Delcamp, Parc National de Forêts)

► 3. DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES RÉSEAUX D'ACTEURS

“*Décloisonner la recherche, les gestionnaires d'espaces naturels et les experts.*”
(Source : Séminaire 1 – Gevrey-Chambertin)

CONSTAT

La mise en réseau des acteurs favorise le partage d'expériences, la création de liens et de synergies, l'enrichissement mutuel et le croisement de compétences. En Bourgogne-Franche-Comté les réseaux sont nombreux et il est nécessaire de décloisonner davantage les disciplines et de généraliser les échanges et les coopérations.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Mieux coordonner l'action collective en favorisant les liens entre les différents acteurs, en décloisonnant les secteurs d'activités et en animant des réseaux. En particulier, il vise à développer les initiatives rapprochant les communautés scientifiques, les acteurs privés et publics.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur l'**organisation d'au moins 5 séminaires ou forums de la biodiversité**, la réalisation de l'annuaire des acteurs de l'ORB, etc.



La Libellule écarlate fréquente les eaux stagnantes peu profondes et riches en végétation aquatique.
(© Claude Nardin)

DES IDÉES POUR AGIR



DES OUTILS ET DES INSTANCES POUR FACILITER LES ÉCHANGES

- Organiser des événements comme des séminaires et des forums sur le thème de la biodiversité ;
- Faire de l'ARB le « cœur de réseaux » : pour favoriser les synergies entre acteurs et favoriser les échanges et la complémentarité tout en valorisant les actions de chacun ;
- Conforter le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) dans son rôle d'expertise régionale ;
- S'appuyer sur le Comité Régional Biodiversité (CRB), instance privilégiée d'information, d'échange, de concertation et de consultation ;
- Consolider l'annuaire des acteurs de l'ORB.



Journée de lancement de l'Observatoire régional de la biodiversité, 11 avril 2019. (© Alterre-BFC)

LE DÉVELOPPEMENT, LA STRUCTURATION ET L'ANIMATION DES RÉSEAUX

- Inciter l'implication citoyenne en déployant des outils participatifs ;
- Contribuer à décloisonner les différents réseaux (diffusion et transfert d'outils), faciliter leur complémentarité et leur visibilité ;
- Inciter de nouveaux partenariats.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

F

CRÉER DES SYNERGIES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION



Séminaire de restitution de la SRB, Salle des Séances du CR BFC, 14 janvier 2020.
(© Service Biodiversité, DE, Région BFC)

De nombreux dispositifs existent en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité. Pour être encore plus efficaces, il faut que leur mise en œuvre soit coordonnée et maîtrisée. L'efficacité nécessite également une gouvernance claire et partagée, une articulation des différents outils.

Cette orientation s'inscrit notamment dans le cadre du rôle de chef de file pour la protection de la biodiversité dont la région a la responsabilité.

Elle répond au défi :

- **Intégrer la biodiversité dans toutes les politiques publiques et les projets d'aménagement, de développement des territoires.**

3 objectifs

**GARANTIR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES
PUBLIQUES**

**ORGANISER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE**

**SUIVRE ET ÉVALUER LES POLITIQUES, LES STRATÉGIES
ET LES ACTIONS EN LIEN AVEC LA BIODIVERSITÉ**

► 1. GARANTIR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSTAT

Les différentes politiques publiques et les nombreuses réglementations peuvent parfois être en contradiction. Il faut donc comprendre les dysfonctionnements pour mieux les prévenir, rechercher plus de cohérence et de communication.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Mettre en place une gestion et des approches partenariales pour plus de cohérence et de complémentarité entre les différentes politiques sectorielles.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur **l'augmentation et/ou l'optimisation des moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements favorables à la biodiversité ainsi que l'intégration des enjeux biodiversité** sur d'autres thématiques : agriculture, économie, aménagement du territoire (ex. : augmentation du nombre de projets d'aménagement intégrant des critères de bioconditionnalité, etc.) pour maximiser l'effet levier.

“ À l'échelon territorial :
mise en cohérence
entre politiques
sectorielles et politiques
de biodiversité entre
réglementation,
subvention, promotion,
communication.”

(Source : Source : Séminaire 2
– Saint-Brissson)



Ni libellule ni papillon, l'Ascalaphe soufre est un névroptère. Il vit dans les prairies ensoleillées entourées de buissons. (© Guillaume Doucet)

DES IDÉES POUR AGIR



LA COORDINATION DE L'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Mettre en place des Conventions Territoriales d'Exercice Concerté (CTEC) pour définir les modalités de coordination de l'action publique (CTAP) ;
- Renforcer les liens entre les collectivités territoriales et la Région, chef de file pour la biodiversité : organisation de Conférences Territoriales d'Action Publique, collaboration au sein de groupes de travail et ateliers de concertation.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES

- Définir des critères environnementaux ambitieux et les intégrer dans les cahiers des charges des dispositifs de financement et les marchés publics : prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements, les travaux de construction ou de réhabilitation, etc. ;
- Communiquer sur les nouvelles modalités d'attribution ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage et suivre l'efficacité des dispositifs.

La bio-conditionnalité des aides publiques devra être instaurée le plus en amont possible dans la réflexion des projets.

DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT

- Poursuivre la réflexion sur les nouveaux financements en faveur de la biodiversité (réorientation de fonds existants, nouvelles taxations, ...)
- Développer un mécénat environnemental par le biais de communication, de sensibilisation ou de mise en réseau entre entreprises et porteurs de projets ;
- Mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

► 2. ORGANISER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

CONSTAT

La mise en place d'une gouvernance partagée doit permettre d'anticiper les points de conflits et les potentiels freins à la mise en œuvre des politiques publiques. L'échelon régional est important car il est en interaction entre les politiques européennes, nationales, et locales.

En plus des compétences de la Région, de l'État, des ONG, etc., le CRB est l'instance régionale de gouvernance partagée sur la biodiversité. Sa composition vise à représenter l'ensemble des acteurs concernés par l'enjeu biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. L'animation de ce comité permet de tenir un rôle d'information, d'échange et de consultation. Il est également associé à l'élaboration et à la révision du SRADDET et est informé par l'État et la Région des résultats obtenus par sa mise en œuvre. En BFC, le rôle du CRB a vocation à être développé au-delà des simples missions prévues par le législateur.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

Organiser la gouvernance entre les différentes instances publiques pour qu'elles puissent agir et mettre en place leurs projets, politiques et stratégies sans entrer en conflit les unes avec les autres.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur le maintien du nombre de réunions du CRB et de participants, l'augmentation du nombre de partenariats avec l'ARB, etc.



La symbiose lichénique (champignon et algue) est une association à bénéfices réciproques qui permet à chacun des partenaires d'assurer le bon déroulement de ses fonctions biologiques : développement, nutrition, reproduction. (© Gabriel Gonin)

« Il faut une gouvernance régionale pour coordonner les actions et les orientations et une action à l'échelle locale (intercommunalité et pays). »

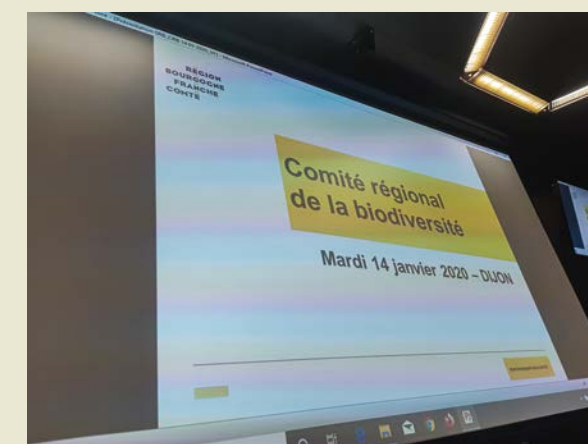
(Source : Entretien de concertation avec les intercommunalités)

DES IDÉES POUR AGIR



LE CRB : INSTANCE RÉGIONALE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION

- Le Comité Régional de la Biodiversité (CRB) vise à représenter tous les acteurs concernés par la biodiversité. Ce comité a un rôle d'information, d'échange et de consultation. Il est également associé à l'élaboration et à la révision du SRADDET et est informé par l'État et la Région des résultats obtenus par sa mise en œuvre. Au-delà des missions qui lui sont dévolues par la loi, le CRB peut également :
- Rassembler les acteurs et les structures pour favoriser les échanges, les retours d'expériences et renforcer les liens ;
- Être placé au centre des dynamiques régionales relatives à la biodiversité ;
- Être privilégié comme instance de réflexion pour les projets sociétaux concernant la biodiversité.



UN GROUPE DE FINANCEURS À STRUCTURER ET DES OUTILS À MUTUALISER

- Mettre en place un comité de financeurs au sein du CRB ;
- Échanger sur les périmètres et les thématiques prioritaires de financement ;
- Créer des outils mutualisés pour faciliter les démarches (critères de sélections harmonisés, procédés d'appels à projets et instructions de candidature identiques,...) ;
- Communiquer sur les projets financés.

3. SUIVRE ET ÉVALUER LES POLITIQUES, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS EN LIEN AVEC LA BIODIVERSITÉ

CONSTAT

Pour assurer la pertinence et l'efficacité des actions menées, il est nécessaire de suivre et évaluer les stratégies et politiques (publiques ou privées) mises en œuvre. Pour cela, il faut des données et des indicateurs synthétiques permettant de mesurer l'évolution de la biodiversité et l'impact des interactions Homme-Nature.

Le suivi définit l'avancement de chaque objectif ou action. Il est périodique et repose sur des indicateurs. L'évaluation examine la mise en œuvre et l'impact d'une politique et elle est épisodique (à mi-parcours, à la fin de la période d'effectivité, a posteriori, etc.).

Des suivis, des évaluations et des indicateurs existent aujourd'hui en Bourgogne-Franche-Comté. Il est important de les harmoniser.

DÉFINITION DE L'OBJECTIF

S'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des politiques, stratégies et actions publiques et privées, en faveur de la biodiversité.

RÉSULTATS ATTENDUS À LONG TERME

Les résultats attendus pourront porter sur le **suivi et l'évaluation de toutes les nouvelles stratégies et politiques régionales développées sur la biodiversité**, etc.

“ Publier les engagements de chaque partie prenante [...] mesurer leur efficacité.”

(Source : Séminaire 2 – Saint-Brisson)



Mont d'Or. (© D. Cesbron, Service Éditions et Numérique, DCRC, Région BFC)

DES IDÉES POUR AGIR



LES INDICATEURS DE L'ORB

- Valoriser les indicateurs déjà produits par l'ORB (Fragmentation des cours d'eau, Artificialisation des sols, etc.) ;
- Fédérer les acteurs autour de l'ORB pour mettre en œuvre des indicateurs partagés ;
- Développer les indicateurs de l'ORB structurés selon cinq thématiques :
 - * État de la biodiversité,
 - * Biodiversité, eau et climat,
 - * Biodiversité et économie,
 - * Gestion de l'espace,
 - * Amélioration et structuration de la connaissance ;
- Relier les indicateurs de l'ORB avec les autres indicateurs de la société.

UNE SRB SUIVIE ET ÉVALUÉE

- Mettre en place un tableau de bord (en se basant sur les 6 orientations stratégiques et 19 objectifs opérationnels) pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité de la SRB ;
- Produire et suivre les indicateurs de la stratégie à travers l'ORB ;
- Assurer le suivi à travers le comité de pilotage de la SRB (réunions annuelles, évaluation à mi-parcours, rapportage, ...) ;
- Organiser une évaluation par les citoyens ;
- Valoriser les actions mises en œuvre à travers les systèmes de reconnaissance « Engagés pour la Nature » piloté par l'ARB.





➤ RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE LA SRB

Rappel :

Les indicateurs de suivi de la SRB ci-après sont provisoires puisqu'ils seront soumis à validation des Groupes d'Expertise de l'ORB (en charge du suivi des indicateurs).



Dans la Réserve naturelle régionale de Frasne-Bouverans, une « lanterne » de briques de tourbe mises à sécher. Elle rappelle qu'autrefois, la tourbe était exploitée comme combustible.

(© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

Défis de la SRB :

- Évolution et état de la biodiversité et des pressions qui s'exercent sur elle (suivis par l'ARB au travers de l'ORB)
- Nombre d'espèces vivantes présentes en milieux urbains
- Nombre d'entreprises prenant en compte la biodiversité dans leur stratégie et leurs activités
- Nombre d'ambassadeurs de la biodiversité régionale
- Nombre de partenariats entre organismes de recherche et structures œuvrant pour la préservation de la biodiversité régionale
- Mise en place de la bio-conditionnalité comme un élément incontournable dans l'élaboration des politiques publiques

Orientation Stratégique A :

- Part de tourbières en bon état écologique en BFC
- Nombre de tourbières dotées d'un plan de gestion
- Surface de prairies humides en BFC
- Nombre d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire régional
- Fragmentation des pelouses sèches
- Surface de pelouses sèches gérées
- Superficie régionale en aires protégées
- Nombre de programmes et de plans d'actions en faveur d'espèces en régression
- Richesse spécifique du territoire en variétés végétales anciennes
- Nombre de passages à faune sur les principaux axes de transport régionaux
- Fragmentation des cours d'eau
- Nombre de plans de gestion bocagers (PGB) élaborés
- Prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme
- Nombre d'acteurs ayant pris des engagements pour le PRA pour la géodiversité des sous-sols
- Taux de matière organique des sols
- Nombre de prairies qui ont bénéficié d'opérations d'amélioration pastorale
- Nombre de communes coupant l'éclairage public durant la nuit

Orientation stratégique B :

- Nouvelle artificialisation nette par an en BFC
- Nombre d'adhérents au réseau d'échange sur la séquence ERC et la maîtrise du foncier
- Nombre d'arbres en milieux urbains sur tout le territoire
- Nombre de jardins partagés sur l'ensemble de la Région
- Nombre de projets «Nature en ville» lauréats de l'appel à projets de la Région
- Nombre d'événements de communication sur les SFN en Région
- Nombre de projets SFN du programme LIFE ARTISAN de l'OFB mis en place

Orientation stratégique C :

- Nombre d'offres touristiques labellisées «écotourisme» en Région (labels : Éco-gîtes, Écolabel européen, Le French Time, Gîtes Panda, Clé Verte, Green Globe, Hôtels au naturel, Station verte, Flocon vert)
- Nombre de km de circuits touristiques de mobilités douces
- Nombre de manifestations sensibilisatrices en pleine nature par an
- Part des sites d'entreprises implantées dans le territoire régional dotées d'une stratégie pour la biodiversité
- Nombre d'entreprises membres du réseau EEN
- Montant total de financements donnés pour des projets d'innovation en faveur de la biodiversité
- Surface de grandes cultures cultivées en agriculture biologique
- Nombre de projets de gestion intégrée (PGI) en faveur du sylvopastoralisme
- Conservation du patrimoine génétique des arbres en forêt
- Surface agricole bénéficiant de MAEC
- Surface forestière certifiée (FSC/PEFC)
- Surface de vignobles conduite en agriculture biologique (AB)
- Part des produits labellisés AB commercialisés sur le territoire
- Part des ventes de produits locaux et labellisés AB en Région
- Nombre de produits bénéficiant d'un signe officiel de qualité et d'origine (AOP/AOC, Label Rouge, IGP, STG, AB) prenant en compte la biodiversité
- Nombre de produits valorisés avec le «label biodiversité» régional de qualité

Orientation stratégique D :

- Nombre de sorties pédagogiques annuelles sur la thématique biodiversité menées dans les écoles
- Taux de participation des secteurs secondaires et tertiaires aux concertations sur la biodiversité (séminaires, forums, tables rondes, etc.)
- Nombre de têtes de réseaux socio-professionnels ayant été formées/sensibilisées aux enjeux de la biodiversité
- Nombre de Territoires Engagés pour la Nature en BFC
- Nombre de participants à des projets de sciences participatives en Région
- Nombre d'ambassadeurs de la biodiversité régionale

Orientation stratégique E :

- Nombre de projets de recherche menés en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels
- Nombre d'indicateurs de suivi de la biodiversité produits par l'ORB
- Nombre de projets d'inventaires naturalistes en région
- Nombre de partenariats entre producteurs de données et diffuseurs
- Nombre d'événements professionnels (forum, séminaires, tables rondes) annuels autour de la biodiversité

Orientation stratégique F :

- Moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements favorables à la biodiversité/intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement, cohérence des politiques menées en intra et inter territorial
- Avancées du programme « chef de filât » notamment sur les thématiques : « cohérence des politiques publiques », « gouvernance » et « ingénierie financière »
- Nombre de rendez-vous traitant de l'ingénierie financière du territoire
- Nombre de partenariats avec l'ARB
- Nombre de réunions du CRB par an et de participants aux réunions
- Nombre de stratégies et politiques régionales développées sur la biodiversité après 2020 qui incluent des dispositifs de suivi

➤ LEXIQUE



Réserve naturelle régionale de la Loire Bourguignonne. (© C. Forest)

Sigle ou abréviation

Nom complet

Sigle ou abréviation	Nom complet
ABC	Atlas de la biodiversité communale
AB	Agriculture biologique
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (= Agence de la transition écologique)
AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
APPB	Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
ARB	Agence régionale de la biodiversité
ATE	Aires terrestres éducatives
ARTISAN	Accroître la résilience des territoires au changement climatique par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
BRGM	Bureau des recherches géologiques et minières
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CAVB	Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne
CBNBP	Conservatoire botanique national du bassin parisien
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie de Région
CDB	Convention pour la diversité biologique
CEN	Conservatoire d'espaces naturels
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CRB	Comité régional biodiversité
CRFB	Contrat régional forêt bois
CRRG	Centre régional de ressources génétiques
CRT	Comité régional du tourisme
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
CTEC	Convention territoriale d'exercice concerté
DDT	Direction départementale des territoires
E3D	École/Établissement en démarche de développement durable
EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
EEN	Entreprises Engagées pour la Nature
ENR / EnR	Énergies renouvelables
ENS	Espaces naturels sensibles
ERC	Éviter, réduire, compenser
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRB	Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Sigle ou abréviation Nom complet



FSC	Forest stewardship council (Conseil de soutien de la forêt), label environnemental
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat
GPS	Global Positioning System (Système mondial de positionnement)
GRAINE	Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement
HVE	Haute valeur environnementale
IDF	Île-de-France
IGP	Indication géographique protégée
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IPAMAC	Réseau Inter parcs du Massif central
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)
LIFE	Instrument financier pour l'environnement
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MOOC	Massive open online course (formation en ligne ouverte à tous)
MOS	Mode d'occupation des sols
MNHN	Muséum national d'Histoire naturelle
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
NF	Norme française
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONB	Observatoire national de la biodiversité
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
ORB	Observatoire régional de la biodiversité
OS	Orientation stratégique
PAC	Politique agricole commune
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEN	Partenaires Engagés pour la Nature
PGB	Plan de gestion bocager
PGI	Projet de gestion intégré
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Personnes à mobilité réduite
PNA	Plan national d'action
PNR	Parc naturel régional
POTE	Pionnier ordinaire de la transition écologique
PRA	Plan régional d'action

Sigle ou abréviation Nom complet



PRDA	Plan régional pour le développement agricole
PSE	Paie pour services environnementaux
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
ROCER	Réseau d'observation de la consommation des espaces en région
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RT2E	Réseau régional de la transition écologique et économique
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFN	Solutions fondées sur la nature
SINP	Système d'information sur la nature et les paysages
SNB	Stratégie nationale biodiversité
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRDTL	Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs
SRESRI	Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
SRB	Stratégie régionale pour la biodiversité
STG	Spécialité traditionnelle garantie
TEE	Transition Écologique et Énergétique
TEN	Territoires Engagés pour la Nature
TPE	Très petites entreprises
TVB	Trame Verte et Bleue
UBFC	Université Bourgogne Franche-Comté
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
URFAC	Union régionale des fromages d'appellation d'origine comtois
WWF	World Wild Fund (Fonds mondial pour la nature)

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020 – 2030

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ


PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


agence de l'eau
Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


agence de l'eau
**Rhône-
Méditerranée-
Corse**


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**eau
seine**
NORMANDIE
Agence de l'eau


Agence
Régionale
de la
Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ